Eustache Gault

Prêtre de l'Oratoire

Nommé évêque de Marseille

Entré : 1618

Né à Tours, le 1590

Mort à Bazas, le 13 mars 1640

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
P. de l'Oratoire

Voir :

Balterel : T. I, p. 103 - 147 notice.
T. I, p. 68.
T. II, p 29, 52, 295, 407.

Cloyseault : Ménologe, p. 26
" Vies : T. I. p. 317 notice
" Catalogue, p. 503.

Bicais : T. I, p. 110.

Bougerel : T. I, p. 53.

Audry : T. III, p. 25
T. VI, p. 202

Bonardi, p. 349 - 351

Dom Piolin : Histoire de l'Eglise du Mans, T. VI, p 42. 41-43. 78, 88, 94.

le P. Charles du Faur : Eloge funèbre en vers latins, 1640, in 4

Lelong : Bibl. hist. T. I. N 8053.

André de Clercq : Epicedium in illustrem Reverendissimumque Dominum Eustachium Gault Designatum Massiliensium episcopum et Congr. Orat. D. J. presbyterum, ad nobilissimos Turonum procres. - Vindocini 1640, in 4 de 7 pages

Rapin : Mémoires, T. I, p 289

Barbier : 3965

Moréri :

Marchetti : Vie du P. J. B^te Gault, Livres I et II

Ruffi : Histoire de Marseille, 2e édit, Livre X, p. 37. 38

Gallia christiana

Batterel T.I p. 103-148
Notices 19 et 20

XIX et XX. — Les Pères Eustache et Jean-Baptiste Gault

Eustache, entré en 1618, mort en 1640. — J,-B., entré en 1618, mort en 1643)
évêques de Marseille

Nous n'avons garde de séparer ici deux frères qui ont passé presque toute leur vie ensemble, et que la nature et la grâce avaient si bien faits l'un pour l'autre, qu'ils souffraient sensiblement à vivre éloignés pour un peu de temps.

Ils étaient fils de Jacob Gault, qui, allié aux meilleures familles de Tours, passa par toutes les charges qui peuvent donner du lustre à un bourgeois dans sa ville. Il n'eut de Marguerite Poitevin, sa vertueuse épouse, que ces deux garçons : Eustache, l'aîné, qui naquit en 1591, et Jean-Baptiste le 29 décembre 1595 (1).

Ils commencèrent tous deux leurs études à Tours. Leur père les fit interrompre à l'aîné pour le mettre dans le commerce. Il l'envoya pour cela à Lyon où ne pouvant vaincre sa répugnance pour cette profession qu'il n'aimait pas, quoique ce fut celle de son père, il la quitta et prit le parti d'aller faire un voyage en Italie, tandis que son cadet Jean-Baptiste, qui l'avait suivi à Lyon, y achevait ses études d'humanités, pensionnaire chez les Jésuites.

Eustache, étant de retour à Lyon au bout de deux ans, après avoir repris ce qu'il avait perdu de latin, et fait avec son frère la rhétorique, ils furent tous deux apprendre la philosophie à la Flèche, et, déterminés qu'ils étaient presque dès lors à embrasser l'état ecclésiastique, ils vinrent après, de l'agrément de leur père, étudier en Sorbonne sous MM. du Val et de Gamaches (2).

(1) P. Senault, *Vie de J.-B. Gault.* Il dit le 22 juin 1594. Je suis *Marchetty* qui, ayant écrit depuis et en plus grand détail, paraît plus sûr.
(2) *Marchetty.*

Leur cours en théologie fini, ces deux inséparables frères eurent envie, avant que de prendre un parti, d'aller voir Rome, moins par curiosité que par dévotion et pour continuer de s'instruire. Leur tendre mère favorisa leur dessein jusqu'à leur donner ses joyaux. Ils vinrent à Marseille pour s'embarquer, et n'y trouvant point de bâtiment prêt à faire voile, ils poussèrent jusqu'à Cannes, petit port des côtes de Provence, où ils trouvèrent une barque prête à partir pour l'Italie. Le vent, qui leur parut trop frais pour risquer de s'y embarquer, ou plutôt la Providence qui guidait leurs pas, les en empêcha fort heureusement, car ils surent qu'au sortir du port, cette barque fut enlevée par un corsaire turc qui fit esclave tout l'équipage. Ils partirent quelques jours après pour Gênes, passèrent ensuite à Livourne, et de là à Rome. Ils furent très bien accueillis des prélats et seigneurs français qui étaient alors dans cette cour. Ils furent présentés au cardinal Barberin, qui depuis conserva toujours pour eux de l'estime. Les Jésuites auraient fort voulu engager Eustache à entrer chez eux. Ils trouvaient dans son génie et dans sa conduite de quoi faire un excellent sujet. Jean-Baptiste s'y distingua, en soutenant des thèses publiques, auxquelles on l'engagea.

Au bout de 18 mois, ils revinrent en France par la Suisse et par l'Allemagne, et trouvèrent leur père mort. C'était un homme à vastes desseins, qui laissa ses affaires dans l'embarras, mais sa veuve, qui était vraiment une femme forte, vint à bout de les rajuster par son intelligence et ses soins. Et quand elle y eut mis un ordre suffisant, elle eut la générosité, non seulement de consentir à se priver de ses deux enfants, tous deux résolus de se consacrer à Dieu parmi nous, mais encore le courage de conduire sa double victime à l'autel, en les suivant à Paris, et venant les présenter elle-même à M. de Bérulle, le suppliant en grâce de l'associer à un corps auquel elle donnait la plus chère portion d'elle-même.

Ils entrèrent en la maison de Paris le 10 juin 1618 (1), et prirent la robe la veille de la Saint Jean-Baptiste. Les secours de l'instruction et des bons exemples firent une impression sensible sur des sujets si bien préparés, et qui ne cherchaient que Dieu.

Jean-Baptiste se distingua par sa douceur (2) et son humilité. Il était alors dans sa 23e année. C'était un esprit aimable, avec lequel toutes sortes d'humeur compatissaient à merveille, ou plutôt qui se faisait admirablement bien à toutes sortes d'humeurs, et il ne s'est jamais démenti de ce caractère, pas même dans les disputes de sciences. Car, quoique vif et d'un esprit aisé qui lui fournissait toujours de quoi se défendre, il aimait mieux céder doucement que de soutenir son sentiment avec la plus légère chaleur.

Sa piété éclatait d'une manière sensible sur son visage par l'air de recueillement et de modestie qu'il respirait. Il s'était acquis une si grande facilité de penser à Dieu que tous les objets extérieurs lui en rappelaient la pensée. Autant il s'exerçait à s'unir à Dieu, autant se détachait-il de lui-même, de l'amour de son corps et de sa santé. Le dégagement allait même un peu au delà des bornes. Il essuya plus d'une fois des reproches de la part de M. de Bérulle, de ce qu'il ne se ménageait pas assez. Il fallut que plus d'une fois ce charitable Père lui ordonnât de modérer ses austérités. Elles étaient d'autant plus admirables en sa personne, qu'on était comme convaincu, pour peu qu'on l'eût fréquenté, que ce pénitent si austère avait conservé toute sa vie l'innocence de son baptême. En effet un de nos Pères, à qui il avait fait une confession générale, déclara après sa mort qu'il n'avait vu dans tout le cours de sa conduite que de ces fautes, dont les plus justes ne sauraient entièrement se défendre; et il avait

(1) *Anc. catalogue.*
(2) *Senault.*

fait lui-même confidence à un de ses intimes amis de la grâce que Dieu lui avait faite dans sa jeunesse de se conserver dans une exacte pureté de corps et de cœur. C'était autant de dispositions, qui le préparaient au caractère sacerdotal, et il le reçut à Troyes, l'année suivante, 1619, non sans peine et par pure déférence pour les ordres de M. de Bérulle.

Il y avait suivi son frère, ordonné prêtre avant lui. Le Père Eustache n'avait guère alors que 29 ans, mais comme c'était un homme de tête, d'un caractère mûr et judicieux, fertile en expédients et plein d'intelligence pour les affaires, il fut envoyé supérieur à Troyes avec son cher frère (1) suivi de leur bonne mère, qui, pour l'amour d'eux y alla aussi demeurer. Et pour cimenter le nouvel établissement que nous venions d'avoir dans cette ville (2), dont il fut fait supérieur, il y fit unir, avec tous les consentements nécessaires, la maîtrise spirituelle de l'hôpital du Saint-Esprit, qui, de l'agrément de la cour, lui avait été résignée par frère Jean Orient, profès du Val-des-Écoliers; et se dépouilla généreusement d'un prieuré de 800 francs de rentes qu'il avait dans Paris, le cédant à ce religieux pour favoriser la résignation de la maîtrise du Saint-Esprit, en vue de l'unir à notre maison. La cession ou permutation de son bénéfice est du 24 août 1619, et l'affaire de sa démission de la maîtrise en faveur de l'union fut consommée par notre prise de possession en 1622.

De Troyes il fut avec son frère à Dijon (3), où, quoique appelés depuis plusieurs années, nos affaires étaient encore plus embrouillées, étant à la veille d'être obligés de déguerpir. Il s'agissait de l'union du prieuré du petit Val-des-Choux ou du Saint-Lieu, fonds unique que nous eussions pour la subsistance de la maison. Il nous l'assura vers le milieu de 1622, par un concordat qu'il passa avec toutes les

(1) *Marchetty.*
(2) Voyez *Troyes.*
(3) Voyez *Dijon.*

parties intéressées (1). Il s'éleva de nouvelles difficultés, avant que de fulminer et de faire enregistrer la bulle d'union. Le P. Jean-Baptiste, alors resté seul à Dijon, trouva une opposition si opiniâtre dans les esprits, qu'il se voyait à la veille de se retirer sans rien faire. Mais la nuit même de son départ, ayant déjà pris congé de tous nos amis, il se sentit si vivement sollicité de recommander cette affaire à Dieu par les mérites de son fidèle serviteur M. de Bérulle, qui l'avait engagé dans cette œuvre, et il le fit avec tant d'instances, qu'il trouva le lendemain les esprits tous disposés, comme par miracle, à eonsentir à ce qu'il voulait, sans qu'il leur eut fait aucune nouvelle proposition ni qu'il fut arrivé au dehors aucun changement dans la situation de cette affaire.

En 1623 ils furent encore tous deux à Langres (2) accepter les nouvelles offres de l'évêque de cette ville, M. Sébastien Zamet, et le P. Jean-Baptiste y prit possession, vers le mois de juin, du prieuré de Grossauve, qui venait de nous être uni pour la conduite du Séminaire.

Dans le même temps le P. Eustache s'était rendu à Mâcon (3), par ordre de M. de Bérulle, pour traiter avec l'évêque, M. Louis Binet. Ce prélat nous était alors aussi opposé que Gaspard Binet, son oncle et son prédécesseur, qui nous avait appelés à la conduite de son Séminaire, nous avait été favorable. Les affaires de la direction des carmélites, qui faisaient alors très grand bruit, et la hauteur du P. Guillaume des Moulins, qui, de jésuite s'était fait père de l'Oratoire et était supérieur de cette mai-

(1) Marchetty met ce succès des prières du P. Jean-Baptiste après son retour d'Espagne, comme s'il avait été deux différentes fois à Dijon. Il m'a paru plus naturel de joindre cet évènement aux travaux de son frère comme une suite, n'y trouvant aucun monument contraire et ne sachant quand placer ce deuxième séjour de Dijon, parce que depuis 1625 qu'il revint d'Espagne, je le trouve toujours occupé en divers autres endroits.

(2) Voyez *Langres*.

(3) Voyez *Mâcon*.

son, n'avaient pas peu contribué à l'indisposer. Mais le P. Eustache Gault le calma, et lui fit passer une nouvelle transaction, le 4 juillet 1623, qui lui fit confirmer les traités faits avec son oncle, nous assurer à perpétuité la direction de son séminaire et pacifier toutes choses (1) selon que M. de Bérulle se l'était promis de ses manières insinuantes, et du succès avec lequel il avait déjà traité une autre fois avec ce prélat, qui lui avait témoigné avoir été satisfait des conférences qu'il avait eues avec lui dans sa maison de campagne de Romaney.

Avant la fin de l'année, il se présenta une affaire d'une plus grande conséquence, dont le soin lui fut encore confié (2). Henri de Savreux, français d'origine, transporté par des aventures qui seront mieux dans leur place ailleurs au fond de l'Espagne, où, de moine de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, il était parvenu à faire grande fortune, par son testament du 20 juillet 1623, fait à Madrid, au lit de la mort, venait de nous appeler à l'administration d'un hôpital pour les Français qu'il avait fondé, et fait héritier de tous ses biens, et l'Oratoire par indivis. M. de Bérulle jeta les yeux sur les Pères Gault pour aller reconnaître l'état de cette nouvelle acquisition et les moyens qu'il y aurait d'en jouir dans un royaume étranger (3). Ils partirent sur la fin de cette année, passèrent par Tours pour voir leur mère (4). Elle plaidait alors pour une affaire de 5 ou 6,000 francs. Sa partie lui proposa de la décider par arbitre et n'en voulut pas d'autre que le P. Eustache, sur la réputation qu'il avait d'un homme droit et intelligent. Sa mère fut aussi aise de ce choix que surprise et un peu fâchée, quand elle vit que son fils, après avoir beaucoup prié Dieu et examiné tout avec soin, prononça nettement

(1) *Lettre de Bérulle à l'évêque de Mâcon.*

(2) Voyez *Madrid.*

(3) Les Jésuites, dans leur lettre au cardinal de Richelieu sur la fin de 1623, disent que nous venons d'envoyer en Espagne pour un nouvel établissement.

(4) *Marchetty.*

contre elle, et lui déclara qu'il l'eût fait de même, quand elle aurait dû en être réduite à la pauvreté.

Le séjour qu'il fit en Espagne (1), ne fit que nous y préparer les voies pour la suite, car il n'y eut pour lors rien de fait. L'abbé de Savreux revint en santé, et, à sa mort, qui n'arriva qu'en 1631, après avoir révoqué ses premières dispositions, il nous nomma simples administrateurs de son hôpital, tant pour le spirituel que pour le temporel, à perpétuité.

Les deux frères s'y firent connaître et goûter de M. du Fargis, notre ambassadeur en Espagne, et sa femme se mit sous la conduite de Jean Baptiste. S'étant trouvé avec M. du Fargis au sermon d'un jésuite (2) qui, prêchant devant le roi catholique, crut devoir faire sa cour en se déchaînant d'une manière violente et injurieuse contre la France, ils empêchèrent notre ambassadeur d'en faire ses plaintes au roi son maître, ce qui eut pu attirer un nouvel orage sur la compagnie, parce que adressant la parole au roi d'Espagne, dans son sermon, il avait poussé la flatterie jusqu'à lui dire que toute la société, passionnée pour la gloire de ses états, désirait de lui en voir porter les bornes plus loin; qu'elle s'estimerait très heureuse de pouvoir lui assujettir les autres royaumes, qu'elle en méditait le dessein et les moyens de pouvoir contribuer à lui en acquérir de nouveaux.

Les Inquisiteurs leur firent l'honneur de leur faire examiner quelques-unes de leurs Béates, qui faisaient alors parler de leur dévotion. Le P. Eustache eut soin d'en voir une qui, en certains temps, paraissait comme ravie hors d'elle-même dans l'oraison; et, en d'autres, se roulait du haut d'un escalier en bas, se mettait toute en sang, restant toute brisée et comme morte, jusqu'à ce qu'ayant été portée

(1) Voyez *Madrid*.

(2) Marchetty, *Vie de Jean-Baptiste Gault*, p. 45, 46. L'historien ne nomme pas la communauté mais la désigne suffisamment.

selon son désir, devant le Saint-Sacrement, elle reprenait tout à coup ses forces, et revenait aussi saine qu'avant ses chutes. Elle s'était donnée à l'esprit de mensonge et de vanité pour opérer ces faits extraordinaires; et par là, jouir du plaisir d'être célèbre et de faire parler d'elle. Notre nouvel inquisiteur, par son adresse et ses insinuations, trouva le secret de lui faire avouer sa faute et de la porter à la pénitence, qui fut suivie d'une parfaite conversion.

Celle que le P. Jean-Baptiste eut charge d'examiner, était une religieuse du Tiers-Ordre, plus fameuse et plus singulière encore par ses prodiges. Il ne vit point assez clair pour prononcer sur son état, ne pouvant se résoudre ni à condamner son esprit, ni à approuver sa conduite.

De retour d'Espagne, il tomba dangereusement malade à Tours, et montra un tel détachement de la vie, et de tout ce qu'il avait de plus cher au monde, que sa pieuse mère et son cher frère ne purent s'empêcher de lui en faire des reproches. Sa mère voulut absolument le faire transporter chez elle pour en avoir plus de soin. Il n'y consentit que sur la parole expresse qu'il fallait qu'elle lui donnât, de le rendre à nos Pères de Tours pour mourir entre leurs bras au cas que les médecins vinssent à le condamner.

Ses forces revenues, il se rendit à Paris (1), et y arriva dans le temps que M. de Bérulle passait en Angleterre, c'est à-dire au milieu de juin 1625, et il l'accompagna jusques à Boulogne.

En suite de cette entrevue, il fut envoyé supérieur au nouveau collège du Mans, où il se chargea aussi de faire une leçon de théologie morale (2) comme il l'avait déjà fait à Langres, lorsqu'il y était supérieur; et il s'en acquitta

(1) *Vie*, par *Senault*.

(2) Ses historiens disent *positive*; mais, aux termes de la fondation, ce devait être une leçon de théologie morale, et comme on ne faisait que de l'ouvrir, il est à croire qu'on s'en tenait aux termes du contrat.

avec une grande satisfaction de la part de l'évêque Charles de Beaumanoir, qui nous y avait appelés.

Les moindres volontés de ses supérieurs étaient pour lui des ordres auxquels il se faisait une loi d'obéir. Quelques prélats de Flandre ayant demandé quelques-uns des nôtres pour y établir l'Oratoire et y former une partie de leurs ecclésiastiques sur notre institut; il fut choisi par M. de Bérulle comme un de ses sujets les plus propres à porter l'odeur et l'esprit de la Congrégation dans ce pays-là. Il le fit avec tant de bénédiction, qu'outre que son zèle lui acquit la gloire d'y être traité rudement à coups de bâton, par des hérétiques, qui le laissèrent un jour étendu sur le pavé, comme mort (1), les prélats auxquels il fut adressé, se louèrent extrêmement de la manière dont il s'acquitta de tous les emplois où ils l'appliquèrent. Il aida, en 1627, dans notre établissement à Maubeuge (2), le P. Pierre du Bois, flamand, curé et doyen de cette ville, et le fondateur de cette maison.

Après quoi, il vint reprendre la conduite de celle du Mans. Quoiqu'elle fut pauvre, il n'en était pas moins libéral à fournir à la subsistance des misérables (3). Il prétendait par là lui rendre service et attirer les bénédictions de Dieu sur elle. Il en éprouva plus d'une fois les effets sensibles, car, n'ayant plus de quoi nourrir ceux de sa maison, à force de l'avoir épuisée par ses aumônes, il fut obligé un jour de s'aller mettre en prières devant le Saint Sacrement pour exposer à Jésus-Christ ses nécessités. On vint l'en tirer pour lui dire qu'un inconnu le demandait à la porte; et il vit un homme qui lui apportait une cinquantaine d'écus, sans vouloir lui dire d'où ils venaient. Ce qui lui arriva une seconde fois, presque en pareil cas, où la somme fut même plus considérable.

(1) *Marchetty*, p. 65.
(2) P. de Lewarde, *Histoire de Hainaut*.
(3) *Senault*.

Après la prise de la Rochelle (1), au mois de novembre 1628, et la réduction d'une partie du Languedoc, le roi résolut de faire faire une mission à Montauban. M. le cardinal de Bérulle, à qui il en avait donné le soin, en fit chef et supérieur le P. Jean-Baptiste Gault, qui s'était déjà signalé dans celle qu'il avait entreprise au Mans. Elle fut considérable par le nombre et la capacité des ouvriers. Il prit pour sa tache particulière le soin des pauvres, selon l'attrait que sa religion lui donnait pour eux, comme les pauvres réciproquement avaient pour lui une ouverture et une confiance entière, le trouvant toujours prêt à tout quitter, le sommeil, la table, pour leur rendre toute sorte d'offices de charité. Il fit des merveilles dans cette mission par ses conférences et par la ferveur de ses oraisons. Ses manières douces et insinuantes, la modestie de son visage, ses paroles sans fiel et sans invectives, gagnaient si fort le cœur des hérétiques, qu'ils ne feignaient pas de dire tout haut qu'ils ne balanceraient pas de se faire tous catholiques-romains, s'ils pouvaient espérer que tous les prêtres catholiques, auxquels ils auraient affaire, seraient comme lui.

Après la mission, il retourna à sa supériorité du Mans, d'où étant allé, quelques temps après, voir son frère Eustache qui était alors supérieur de Tours, ils apprirent en même temps l'accablante nouvelle de la mort de notre Très Honoré Père, et presque aussitôt après, qu'on leur demandait, de la maison de Paris, leur consentement pour eux et pour leur maison, à l'élection qu'elle venait de faire du Révérend Père de Condren pour son successeur, sans appeler les autres maisons.

Le Père Jean-Baptiste fit aussitôt la réponse suivante au Père Gibieuf, de Tours même, le 11 novembre 1629: *J'ai reçu la vôtre dernière, portant l'élection déjà faite de la per-*

(1) *Marchetty*, p. 71.

sonne du R. P. de Condren pour général de l'Oratoire. Je ne puis qu'en même temps je n'approuve le choix de celui qui a été élu, auquel je crois que Dieu donnera sa bénédiction, et qu'aussi, quant à moi, je n'improuve la façon de la procédure, qui semble être contre les formes raisonnables. On n'attend pas que le P. Bourgoing nous écrive les raisons qui ont porté à précipiter ainsi cette élection. Il serait bien difficile d'en alléguer de valables, mais je me rends, puisque Dieu l'a ainsi disposé, et vous promets de faire tout mon possible pour maintenir la paix et l'unité. Et si j'ai eu de l'affection jusqu'ici à servir Dieu dans l'Oratoire sous feu Mgr le cardinal de Bérulle avec qui Notre-Seigneur m'avait donné une liaison très forte, je me sens un nouveau courage pour travailler à la même œuvre, que j'ai toujours cru être de Dieu, et tendre à la gloire de JÉSUS-CHRIST.

Vous aurez de la peine à croire que nous sommes empêchés de répondre à tous ceux qui trouvent à dire à cette forme d'élection, que dans l'assemblée générale que vous m'avez écrit qu'on se préparait de faire, on donnerait ordre pour l'avenir que les choses allassent selon les formes nécessaires, comme à beaucoup d'autres affaires très importantes à mon avis, et qui jusqu'ici n'ont point paru telles à la faveur et dans la ferveur d'un commencement, mais qui, à la longue, feraient de l'éclat.

Je vous écris de Tours, où je suis venu voir le P. Eustache, et nous avons tous deux formé le dessein d'aller bientôt à Paris. J'ai, il y a longtemps, en pensée d'être quelques jours près du corps de notre défunt Père. La liaison que j'ai eue avec lui vivant sur la terre, me continue à son âme dans le ciel et à son corps au tombeau, j'attends à vous dire alors plusieurs choses, priant cependant Notre-Seigneur, etc.

Celle du P. Eustache, de même date, et au nom des neuf prêtres qui composaient la maison de Tours, et qui l'ont tous signée, est des plus polies. D'abord, grande effusion d'estime, d'attachement, d'obéissance, pour la personne et le nouveau caractère du Père de Condren, puis

il ajoute que *quant à ce qu'on leur mandait, qu'on aurait souhaité pouvoir les appeler tous à son élection, ainsi qu'il leur semblait nécessaire, ils le croyaient sans peine, sachant avec combien de soin et de vigilance il a toujours travaillé,* (c'est au P. Gibieuf qu'ils écrivent) *à maintenir les maisons en paix. Qu'ils ont au reste, été consolés par ce que porte la lettre du P. Bourgoing, que tout ceci n'a été fait que provisionnellement et sans préjudice de ce qui sera plus amplement considéré et ordonné en la prochaine assemblée générale, par le grand désir qu'ils ont que tous les esprits se conservent en une parfaite union et par l'espérance que dans une assemblée générale, les choses nécessaires à l'avancement de la Congrégation et à la satisfaction des particuliers, seront et plus mûrement considérées et plus efficacement décidées, et plus gracieusement acceptées.* Il finit par lui dire : *Je vous prie, si le R. P. général arrive à Paris avant nous, de le disposer à exécuter les promesses, qui nous ont été si souvent faites, de nous réunir, mon frère et moi, et de le divertir de tous desseins à ce contraires. Si vous saviez le tort que cet éloignement me fait, vous ne marchandriez pas un moment; je suis impersuasible sur cet article, parce que je ne conviens pas dans les principes qui peuvent seuls me donner du repos, à savoir que Dieu demande cela de moi, de manière que, séparé de lui, je me sens dans une violente souffrance, et que je n'ai d'autre motif qui me soutienne que le respect et une révérence humaine, qui est un très malheureux état.*

Il dressa, outre cette lettre, un mémoire bien raisonné pour prouver combien il était peu convenable que la seule maison de Paris fit le supérieur général. Je le transcrirai en son entier sous la deuxième époque de notre Histoire générale.

A la première assemblée générale, tenue en 1631, où il assista en qualité de supérieur de la maison de Tours, il eut bonne part aux principaux statuts qui furent dressés pour fixer et constater notre état, et il y fut fait assistant.

Le Révérend Père de Condren se reposa entièrement sur

lui du soin de régler nos collèges et d'en diriger les études, et dans une belle lettre circulaire qu'il écrivit à tous nos régents, du mois d'août 1631, sur la vanité des sciences humaines, il dit à la fin: *L'état présent de la Congrégation ne permet pas qu'elle puisse encore avoir un ordre arrêté, tel qu'il doit être pour toujours à l'avenir. En attendant que cela soit, nous avons prié le P. Eustache Gault de prendre le soin des études de la Congrégation, et lui en avons donné la charge. J'espère que Notre-Seigneur lui donnera sa grâce et sa bénédiction pour sa conduite et la vôtre en ces exercices, et comme vous le connaissez tous homme de mérite et de capacité dans les lettres, de charité, de douceur et de prudence en son gouvernement, j'ai cru que vous seriez tous disposés à recevoir ses avis volontiers et à vous soumettre à sa direction. Vous vous adresserez donc à lui dorénavant pour les besoins des collèges. Je supplie très humblement Notre-Seigneur, qui l'a voulu avoir à lui en la Congrégation, d'être à lui pour vous, et de vous donner à tous sa charité dans l'exercice des lettres. Je suis, etc.*

Son nouvel emploi d'assistant fut un obstacle au désir de se réunir à son frère et de vivre ensemble. Ils firent l'un et l'autre le sacrifice de bonne grâce, en faveur des besoins de la Congrégation qui les attachaient à divers endroits. Mais la Providence leur en tint compte et ne fut pas longtemps à les dédommager de cette soumission qu'ils avaient eue pour ses ordres. Car, après que l'un eut exercé l'assistance pendant trois ans, et que l'autre, de la supériorité du Mans, où il avait mis la réforme à l'abbaye des Dames du Pré en secondant de ses conseils leur abbesse, eut passé à la supériorité de Tours, où il fut, jusqu'en 1634, digne successeur de son digne frère, ils se virent tout à coup et par une disposition imprévue réunis selon leurs souhaits.

Le Père Eustache était allé prêcher le carême à Bordeaux. L'archevêque de cette ville, Henry d'Escoubleau de Sourdis, connut aisément son mérite dans les entretiens qu'il eut avec lui et songea à arrêter dans son diocèse un

si bon ouvrier. Il l'employa utilement à plusieurs fonctions importantes, entre autres à la direction de son séminaire. Mais il y tomba dangereusement malade (1). Son frère prit aussitôt la poste pour l'aller voir ; ce voyage le fit connaître du prélat, qui lui trouvant aussi un rare mérite, se l'attacha en lui donnant dans Bordeaux (2), de l'agrément de ses supérieurs, la cure de Sainte-Eulalie (3), et le faisant juge de sa primatie. Ces nouveaux établissements firent conjecturer à quelques personnes de Tours qu'ils avaient quitté l'Oratoire. Blessés d'un soupçon aussi faux qu'ils le tenaient pour injurieux, ils écrivirent pour le détruire et protester qu'ils s'en regardaient toujours comme membres, et qu'ils n'avaient fait que profiter du moyen que Dieu leur ouvrait de vivre et de travailler ensemble. Le P. Eustache languit longtemps, et ne se put rétablir qu'en allant reprendre son air natal. Il était même si faible que ne pouvant souffrir ni le cheval, ni la litière, il fallut le porter à Tours dans une chaise à bras.

Avant d'en sortir, il fit un acte bien généreux. Quelques-uns des principaux habitants renouvelèrent les instances qu'ils lui faisaient, depuis douze ans, d'accepter leur collège pour l'Oratoire. Comme il savait que les Jésuites le poursuivaient et quelques amis pour eux, il dissuada les siens tant qu'il pût de songer davantage à nous, leur représentant qu'il nous suffisait du petit établissement que nous avions à Tours, et qu'ils feraient bien d'y appeler les Jésuites. Il déclara à M. l'Archevêque, qui les désirait, qu'il ne tiendrait pas à lui que ceux qui ne voulaient que de nous, ne se relâchassent en faveur de ces Pères, et il les y contraignit par la fermeté avec laquelle il refusa de se prêter à leurs bonnes intentions pour nous (4).

Les deux frères se firent bientôt une telle réputation,

(1) *Marchetty*, p. 90.
(2) *Ibid.* p. 103.
(3) Il y était en décembre 1634. (*Registre du conseil*).
(4) Voyez *Histoire générale*, IVe époque, année 1667.

et nous firent tant honneur à Bordeaux par la sagesse de leur conduite, leur zèle, leur capacité, leurs lumières, que MM. les jurats, qui songeaient aux moyens de rétablir leur collège de Guyenne, autrefois le plus florissant de leur ville, résolurent de nous le donner. L'acte en est du 2 avril 1639, accepté pour nous par les deux Pères Gault et conçu en termes fort honorables pour la Congrégation. Mais cet établissement manqua, par l'extrême retenue du R. P. de Condren à en poursuivre à la Cour les lettres patentes, pour ne pas blesser les Jésuites, qui y ayant déjà un collège ne dissimulaient pas leur inquiétude de voir tomber celui-ci entre nos mains, et l'aimaient mieux sous la direction des professeurs à gages qui y étaient et dont ils prenaient moins d'ombrage.

Cependant Dieu, qui destinait les Pères Gault aux plus sublimes fonctions de l'Église, leur en faisait faire, sans qu'ils le sussent, une espèce de noviciat dans la manière dont ils exerçaient celles qu'ils avaient à Bordeaux.

Le P. J.-Baptiste faisait dans l'étendue de sa paroisse ce que l'évêque le plus charitable peut faire en son diocèse (1). Il entrait dans le dernier détail des besoins de ses paroissiens; les pauvres, les affligés, les malades trouvaient en lui des entrailles de père. Il se faisait tout à tous. Il faisait toutes les instructions et administrait tous les sacrements par lui-même, et quand on voulait lui persuader de se décharger d'une partie de la peine sur son vicaire, il répondait agréablement que, comme on n'entrait point au ciel par procureur, mais qu'il le fallait gagner en personne, c'était aussi personnellement, et non par procureur qu'il fallait remplir les fonctions qui nous le faisaient mériter. Hors de l'exercice du ministère, il se tenait renfermé, ne communiquant presque point avec ses paroissiens, pour attirer leur respect sur sa personne, et sur eux les grâces

(1) *Marchetty*, Liv. 2., p. 90 à 100.

de Dieu par de plus abondantes prières, que cette séparation lui donnait le loisir de faire. Il y destinait tous les soirs un temps très considérable. Il avouait que, quelque fatigué qu'il fût bien souvent des travaux apostoliques de ses journées, c'était pour lui un temps de délassement, tant il y goûtait de consolations.

L'attention à ménager ses moments, lui en fit trouver pour étudier avec son frère l'histoire de l'Église et sa discipline dans les conciles. Ils se la faisaient lire à table, outre l'étude particulière qu'ils en faisaient, et pour s'inculquer ce qu'ils avaient lu, ils s'étaient imposés de ne s'entretenir entre eux d'autre chose, après leurs repas ; et par là, ils s'étaient rendu cette connaissance si familière, que leur historien dit avoir éprouvé par lui-même que, les interrogeant, le livre à la main, sur divers points de l'histoire ecclésiastique, ils continuaient aussitôt et il lui était impossible de les surprendre.

Avec le talent naturel qu'avait le P. Eustache pour la parole, un esprit cultivé par une érudition étendue, un caractère aisé, insinuant et ouvert, il gagna le cœur des ecclésiastiques, et y jeta d'heureuses semences pour en faire de bons ministres des saints autels.

M. l'archevêque de Bordeaux, charmé de l'avoir et des biens qu'il faisait dans son diocèse, fit confidence de son bonheur au cardinal de Richelieu, auprès duquel il était en grande faveur. Le cardinal, qui songeait alors fort sérieusement à remplir l'Église de France de bons ministres, n'oublia pas ce qu'il en apprit, et l'évêché de Marseille étant venu à vaquer peu de temps après par la mort de M. de Loménie, il y fit nommer le Père Eustache, au mois de mars 1639.

Cette élévation était si éloignée de son cœur et de sa pensée, que se trouvant déjà trop honoré dans Bordeaux, ils délibéraient, son frère et lui, s'ils ne s'iraient pas confiner en quelque paroisse de campagne pour y travailler utilement et plus sûrement pour eux, en s'y offrant pour

vicaires ; et la nouvelle de sa nomination les surprit dans cette pensée. Le cardinal de Richelieu, prévoyant que l'humilité devait être une de ses principales parties, après tout le bien qu'on lui avait dit de lui, eut la précaution de mander à M. de Bordeaux, en lui adressant le brevet du nouvel évêque, qu'en cas de refus il usât de toute son autorité pour le contraindre (1). Cependant il n'eût pu se résoudre à accepter si son frère ne lui eût fait remarquer que n'ayant en rien influé dans son élection, elle était un pur effet de la Providence, aux volontés de laquelle il devait craindre de s'opposer, et ne lui eût promis de l'aider, en s'engageant de lui servir de grand-vicaire.

Il fut donc à Paris remercier le roi, de là se rendit à Tours pour prendre les arrangements nécessaires avec ses amis et sa famille, et, à la prière de Mgr l'archevêque de Bordeaux, fort distrait des soins de son diocèse par les affaires d'état et le commandement des armées navales dont il était chargé, il entreprit d'en faire pour lui la visite en attendant l'expédition de ses bulles.

Son frère était alors à Bazas, où Mgr l'évêque Henri Litolfi Maroni, l'avait invité de se rendre pour faire une retraite à ses clercs destinés aux ordres. Le P. Eustache fut l'y joindre, et voulut partager avec lui cette occupation. De là, il vint prêcher l'Octave du Saint-Sacrement à Bordeaux, et ces divers travaux, joints à la grande application avec laquelle il se mit dans le même temps à composer un discours important à la religion et à l'état dont le cardinal de Richelieu l'avait chargé, dans son voyage de Paris (2), de dresser pour un grand dessein qu'il avait alors, le firent malade du même mal qu'il avait eu en 1635, en arrivant à Bordeaux. C'était une inflammation des poumons qu'il avait extrêmement délicats. Cette délicatesse fut cause qu'il ne put presque point exercer le grand talent qu'il

(1) *Marchetty*, p. 112.
Ibid. p. 114.

avait pour la chaire, et si grand qu'un de nos prélats, le meilleur prédicateur de son temps, disait qu'il aurait voulu prêcher comme lui; mais ses forces ne lui permirent pas de prêcher plus de deux ou trois carêmes. Il souffrit cinq ou six mois des douleurs extrêmes avec une patience et une tranquillité admirables. Les médecins furent d'avis qu'il retournât à Bazas pour changer d'air. L'évêque le reçut dans son palais avec autant de charité que si c'eût été son propre père. Mais ses douleurs devinrent plus aigües : au moindre effort qu'il faisait pour se tourner d'un côté sur l'autre, le cœur lui manquait, et il lui fallait une demi-heure pour reprendre haleine. Sa toux finit par une enflure de tout le corps. Il ne trouvait de consolation qu'à jeter les yeux sur un crucifix, à l'embrasser, le baiser, et, la larme à l'œil, lui demander pardon de ses offenses en se frappant la poitrine.

Son frère, qui lui disait tous les jours la messe en sa chambre, le confessait et le communiait aussi tous les jours. L'avant-veille de sa mort, lui ayant demandé s'il n'appréhendait point de mourir. *Non*, dit-il, *je ne le crains point, et c'est en quoi je ne puis assez admirer la grandeur de la religion chrétienne, de nous donner la force de mépriser ce que le monde a de plus terrible. Car quelle consolation, n'est-ce pas, pour un chrétien, d'espérer qu'en mourant il ira jouir de son Dieu? Ah, mon frère! je prie Dieu qu'il vous délivre bientôt de ce siècle pervers! Que faisons-nous ici davantage?* Puis, s'arrêtant un peu et demeurant les yeux collés sur son crucifix : *Mon frère, vous ne tarderez pas à me suivre. Vous serez évêque après moi; je ne serai pas sacré dans ce monde, mais je souhaite bien de l'être dans l'autre.*

Après dix-sept jours passés sur une chaise, ne pouvant se tenir en une situation moins pénible, il sentit sa fin approcher et voulut recevoir les derniers sacrements de la main de Monseigneur de Bazas; après quoi il se fit mettre à terre sur un matelas, pour attendre dans cette posture humiliée, et en criminel, l'arrêt de son jugement. Là, son frère l'aidait à faire des actes d'amour, de résignation et de con-

fiance, où il entrait de tout son cœur avec une grande liberté d'esprit; et, s'étant aperçu qu'il pleurait: *Ne vous affligez point, mon frère*, lui dit-il, *vous ne tarderez pas après moi. Nous nous verrons dans peu devant Dieu.* Après quoi il expira le 13 mars 1640 (1), âgé de 49 ans.

Mgr de Bazas lui fit rendre tous les honneurs funèbres usités envers les évêques, parce qu'il avait été proposé à Rome et qu'on apprit à sa mort que ses bulles étaient arrivées. Il le fit exposer durant trois jours dans la salle de l'évêché, avec le camail, le rochet et la croix pastorale. Il officia pontificalement à ses obsèques et fit lui-même son oraison funèbre. Son corps fut mis dans une chapelle de la cathédrale de Bazas, et son cœur porté par son frère à Marseille.

C'était un homme des plus judicieux de son temps (2), compatissant aux faiblesses d'autrui, ingénieux à couvrir et à excuser leurs défauts, d'une humeur gaie et d'une conversation pleine de bonne grâce et de politesse; d'une bonté de naturel qui ne lui permettait pas de rien refuser à personne; il prévenait même les désirs d'aussi loin qu'il les devinait; d'un caractère noble et désintéressé, qui ne le rendait sensible qu'au seul plaisir d'avoir des amis.

Il avait beaucoup de goût pour les belles-lettres. La partie qu'il en cultiva avec plus de soin, fut l'histoire. Il avait fait une étude particulière de la chronologie et de la géographie. A sa mort il eut du regret de s'y être trop adonné et d'avoir passé, comme il disait, tant de temps sur un point de terre, déclarant hautement, avec confusion,

(1) Marchetty dit 1639, ce qui me paraît un anachronisme considérable, car il dit que ce fut le 13 mars. Or, le 13 mars 1639, à peine était-il nommé évêque, son prédécesseur n'étant mort qu'au mois de février. D'ailleurs, depuis sa nomination, il le fait aller de Bordeaux à Paris et à Tours, retourner à Bordeaux et être six mois malade, ce qui nous jette en 1640. Aussi c'est cette même année et le même jour du mois, 13 mars, que notre nécrologe manuscrit le dit mort.

(2) *Marchetty*, p. 123.

que l'Évangile et les Pères auraient dû faire son unique occupation et les seules délices d'un prêtre. Il ne laissait pas d'être bien versé dans la connaissance de l'un et des autres, et c'est à quoi il avait presque totalement consacré les cinq dernières années de son séjour à Bordeaux.

Il était un zélé disciple de saint Augustin sur les questions de la grâce. Voici un petit échantillon de ses sentiments. Il est parmi les approbateurs de l'apologie de notre Père Camérarius répondant, en 1634, aux deux jésuites qui lui avaient fait un crime d'avoir établi la prémotion physique et combattre la science moyenne (1).

Quis loquetur potentias Domini ? Ille plane qui liberum arbitrium divinæ potentiæ subjicit, non ut pereat, sed ne pereat. Quanta vis gratiæ ; quæ ex invito volentem facit, non moraliter et retoros, trepide movendo per objectum sed physice et theicos, secure præmovendo per spiritum quo aguntur filii Dei, ut ait Apostolus. At periclitatur, inquies, humana libertas hâc in sententiâ? Quin dicas potius, in tua periclitatur divina potentia. An majore formidine, et callidiore timiditate, humana observas quam divina? Neutrum periclitatur, bene intellectâ Camerarii sententiâ. Deo tribuitur quod Dei est ; creaturæ, quod creaturæ est. Deo, potestas; creaturæ, subjectio. Lege et intellige ; authoris sententiam maximé probo, minimé approbo. Non enim tanti sum ut meâ approbatione fulciatur. Laudator existerem, si meâ laude crescere posset opinio, scripturæ majestate, conciliorum authoritate, patrum reverentiâ ac theologorum gravitate subnixa.

Il a laissé divers ouvrages et quelques-uns imparfaits. Le seul que je connaisse imprimé est le suivant :

Discours de l'état et couronne de Suède, divisé en dix chapitres, cinq géographiques et cinq historiques. Fait par

(1) Voyez *Gibieuf* et *Camerarius*.

E. G. T. P. D. L. D. J. Au Mans, chez Germain Olivier, 1633, in-8° p. 152. Par ces lettres initiales, il a voulu désigner Eustache Gault, Tourangeau, prêtre de l'Oratoire de Jésus.

Il commence ainsi son discours : *La descente du roi de Suède dans l'Allemagne, le cours impétueux de ses armes, l'épouvante générale qu'il jette et sème partout, attirent aujourd'hui sur lui les yeux de toute l'Europe, étonnée qu'un prince, éloigné quasi du commerce des hommes, se trouve néanmoins logé sur ces belles et riches provinces du Rhin, sans que tant d'armées impériales, enflées du succès des victoires passées, et commandées par de si grands capitaines, aient pu arrêter ce torrent. Cette admiration a ouvert la curiosité de plusieurs pour être informé des états de ce roi, et à cette curiosité j'ai entendu répondre si confusément, dans les compagnies où je me suis trouvé, que j'ai pris résolution de communiquer au public quelques mémoires que j'ai autrefois tirés des plus fidèles histoires de son royaume.* Mais il faut observer qu'il parlait ainsi dès 1631 que l'ouvrage fut achevé, et que le grand Gustave Adolphe fut tué sur la fin de 1632, pendant l'impression. La netteté, la précision, le choix, le jugement se font sentir dans tout son discours. Il y en a eu deux autres éditions, l'une à Paris, chez Courbé en 1633, et une seconde du Mans en 1656 (1).

Vigneul-Marville dans ses Mélanges (2) dit que, *commençant à lire la Bible, il est bon d'avoir sous les yeux la* Description de la Terre Sainte *par Adricomius, donnée au public par le P. Eustache Gault.*

Je trouve écrit de la main du P. Bordes qu'il fit imprimer une *Généalogie des Hérodes* avec de petites notes très utiles pour le dénouement de plusieurs difficultés des évangiles et des actes des apôtres ; qu'il disposa celle des *Césars* et une *Notice* très exacte *de l'empire*, avec plusieurs

(1) Bibliotheca regia.
(2) Anc. édition, t. I. p. 378.

autres pièces concernant les intérêts des princes, qu'il connaissait bien, mais il n'eut pas le temps de la publier, et que le cardinal de Richelieu, à qui M. le prince Henri de Bourbon et M. l'archevêque de Bordeaux avaient parlé de son mérite, regretta de ne l'avoir connu qu'un an avant sa mort.

On lui attribue encore un *Discours sur le Rhin* dans lequel suivant le cours de ce fleuve il remarque l'origine et les raretés de toutes les villes qu'il baigne (1).

Un *Discours*, qui justifie les prétentions du roi sur la Navarre, et qui combat l'injuste usurpation qu'en a fait le roi catholique.

Un *Traité des Conciles* et un *Abrégé de toute l'Histoire du Vieux Testament*, qu'il a laissé imparfait.

Un *Discours pour convier les souverains à peser combien il importe à l'Église et à l'État que les lettres ne soient pas attachées à un seul ordre.*

L'auteur de *l'Innocence défendue contre les calomnies du P. Brisacier* (2) qui est M. Arnauld ou M. le Maître, dit : *que l'amour de la gloire a fait aspirer les Jésuites à cette ambitieuse monarchie des lettres et des sciences, que feu Mgr Eustache Gault, évêque nommé de Marseille, célèbre par sa piété et sa doctrine, a décrite excellemment en un discours qu'il a composé sur ce sujet*, et il dit à la marge *que quelques-uns des parents de ce prélat lui ont fait voir cet écrit.*

C'est apparemment de ce même écrit que veut parler M. Hermant dans son *Histoire manuscrite du Jansénisme*, quand il dit, parlant de lui-même en tierce personne, que dans l'*Apologie de l'Université de Paris contre les Jésuites*, qui parut vers 1644, composée par M. Hermant, les mémoires qu'on y employa, et qui passèrent pour avoir été fournis par M. Hallier, on a su depuis qu'ils avaient été tirés

(1) V. *Marchetty*, p. 120 ; P. Bordes. *Mémoire mss.* et aussi l'*Histoire de Marseille.*

(2) P. 214.

d'un manuscrit du P. Eustache Gault, et on l'a su de M. Pallu, médecin de la Faculté de Paris, mort à Port-Royal.

Enfin, dans un des factums ou libelles que quelques suppôts de l'Université répandirent contre nous, quand nous plaidions pour le collège de Provins, on nous oppose le P. Eustache Gault, et on dit qu'ayant fait voir dans un traité, qui est entre les mains de plusieurs personnes, combien il est dangereux, à cause des mauvaises opinions, que tous les collèges tombent peu à peu entre les mains des Jésuites, si ce grand homme vivait il concluerait la même chose à l'égard de sa compagnie.

Ainsi cet écrit, connu et cité par tant de personnes, s'est conservé partout ailleurs que chez nous, où je ne l'ai encore pu déterrer nulle part, quelque perquisition que j'aie faite, et quoiqu'il y ait grande apparence qu'il ne l'a fait que pour nous et à l'occasion de la répugnance des Jésuites à nous laisser entrer dans le collège de Guyenne, à Bordeaux, afin d'y exercer seuls l'empire des lettres. C'est tout ce que je connais des ouvrages du P. Eustache.

Cependant sa prédiction s'accomplit (1). Dès que l'archevêque de Bordeaux sut sa mort, il proposa au cardinal de Richelieu le P. Jean-Baptiste, son frère, pour son successeur, et il lui en dit tant de bien que le cardinal ne balança pas à le nommer évêque de Marseille.

Le P. Gault accepta l'évêché comme il avait fait la cure de Sainte-Eulalie, n'y considérant que le travail et la peine, et les occasions de servir Dieu dans l'église. Le cardinal qu'il vint remercier à Paris, le pressa fort de lui nommer ceux qu'il connaissait d'excellents ecclésiastiques, même de condition médiocre, dont on pourait faire de bons évêques, et après s'en être défendu un temps, par respect, il lui en nomma avec simplicité jusqu'à trois dont il disait, peu avant sa mort, qu'il y en avait déjà un nommé à un évêché (2).

(1) *Senault* et *Marchetty*, p. 128.
(2) *Marchetty*, p. 132.

En attendant l'expédition de ses bulles, il alla pendant le carême de 1641, accompagné de six de nos Pères, faire une mission dans le diocèse de Soissons sous le bon plaisir de l'évêque, allant de village en village, enseignant les uns, consolant et assistant les autres, mais avec tant d'abondance, qu'on assure qu'il lui en coûta bien près de mille livres. Il ménagea aussi peu sa santé que sa bourse, différant quelquefois ses repas jusqu'à deux ou trois heures après-midi, quoiqu'il jeunât et fut au travail dès le grand matin. Mais il ne pouvait refuser à l'ardeur avec laquelle il voyait ce peuple accourir en foule à leurs exercices.

Au retour, il fut invité à notre quatrième assemblée générale, indiquée au 6 mai, pour donner un successeur au R. P. de Condren, que nous avions perdu au mois de janvier 1641. Il y fut choisi premier consultant à cause de sa qualité d'évêque nommé. Ce fut à lui, sous ce titre, à proclamer supérieur général le R. P. Bourgoing, et à l'exemple de celui-ci, il demanda instamment que l'assemblée voulût bien lui donner un Père qui lui servit de moniteur dans l'épiscopat, et l'avertît en particulier de la conduite qu'il devait tenir, se croyant comptable, non seulement envers l'Église, mais encore envers la Congrégation, comme étant toujours un de ses membres, et il proposa ensuite, et fit dresser par l'assemblée, plusieurs forts beaux règlements pour conduire nos séminaires.

Les fatigues de la mission de Soissons lui donnèrent d'abord une fièvre lente et puis un mal de poitrine auquel les médecins crurent que l'air natal remédierait plus sûrement que tout ce qu'ils pourraient lui faire. Il se rendit à leur avis. Ceux de Tours voulurent y ajouter le lait d'ânesse pris à jeun. Mais il ne put jamais se résoudre de laisser de dire la messe (1). *Je suis plus obligé,* disait-il, *de pourvoir au salut de mon âme qu'à la santé de mon corps ; l'Eucharistie*

(1) *Marchetty*, p. 142.

est toute ma force et ma seule consolation, et je dois faire plus d'état de la grâce et de son auteur que de tous les remèdes du monde. Aussi dit-il tous les jours la messe, quelque faiblesse qu'il se sentît. Comme il célébrait dans sa chambre, il se tenait assis jusqu'au canon, et depuis le canon jusques à la fin il se faisait soutenir par-dessous les épaules par son valet de chambre ; et quand il était absolument hors d'état, il se faisait donner la communion par le P. Antoine Petit, prêtre de l'Oratoire, son fidèle ami, qu'il avait toujours avec lui.

Les démêlés que nous avions alors avec la cour de Rome, apportèrent quelque retardement à ses bulles. Il profita de cet intervalle pour aller faire une retraite à Notre-Dame des-Ardilliers, et ensuite à sa maison de campagne des Cheneaux, près de Tours, pour méditer ses devoirs et faire, comme il disait, son noviciat à l'épiscopat. Là il dressa le plan de conduite qu'il voulait observer dans son diocèse. Son historien nous en a conservé les principaux traits, qu'il avait ouis de sa propre bouche. Il y entre en un grand détail pour régler sa personne, sa maison, son clergé, son peuple, et en faire un peuple vraiment chrétien. Il étudia fond l'Écriture et il lut avec une intention singulière la vie de saint Charles, se le proposant pour modèle, et résolut, quand il serait à Marseille, d'aller faire un pèlerinage à Milan, pour demander à Dieu, sur son tombeau, quelque participation de son esprit et de sa sollicitude pastorale.

Il apprit enfin, tandis qu'il était au Mans, que ses bulles étaient arrivées. Il vint sur-le-champ à Paris se faire sacrer, sans vouloir jamais consentir de passer par Tours, quelques instances que lui en fit sa famille, qui ne comptait plus de le voir, et il dit pour le refuser, que son frère qui lui avait prédit à la mort qu'il serait son successeur, l'avait en même temps averti qu'il ne le serait pas longtemps, qu'ainsi, ayant peu de temps à vivre, il devait le ménager avec soin et se hâter de le donner tout entier au service de son église.

La veille de son sacre (1), il fut saisi de frayeur du redoutable fardeau qui allait lui être imposé, et d'une vive douleur d'avoir, à ce qu'il lui semblait, accepté trop légèrement, en sorte qu'il fallut toute l'autorité de son confesseur pour l'empêcher de reculer. Il fut sacré dans l'église de Saint-Magloire, le 5 octobre 1642 (2), par l'archevêque de Tours, Victor de Bouthillier, ci-devant prêtre de l'Oratoire, assisté des évêques de Vannes et de Boulogne. Il ne cessa de pleurer pendant la cérémonie. On le vit frémir quand on lui mit sur les épaules le livre des Évangiles, et il voulut servir ce jour-là la communauté.

Il fut parti, dès le lendemain, pour son diocèse, sans des ordres exprès de la Cour. Après avoir été arrêté jusqu'au 12 novembre, il prit sa route en droiture, sans passer par Tours pour voir sa famille, disant qu'un évêque ne prenant plus d'autre nom que celui de son baptême depuis son sacre c'était un avertissement à lui de ne plus connaître personne selon la chair. Le débordement des eaux de la Durance fit qu'il ne pût arriver qu'aux Rois de l'an 1643. Il en passa la fête à Aix, où, malgré les instances de l'archevêque, Louis de Bretel, d'aller descendre dans son palais, il fut loger à l'Oratoire, servit ce jour-là nos Pères au réfectoire et partit le lendemain pour Marseille.

Dès qu'on lui dit qu'il était sur les terres de son diocèse (3) il s'arrêta un moment pour en saluer les anges tutélaires et les SS. Evêques, les conjurant humblement de lui obtenir de Dieu quelque participation de la grâce apostolique dont ils avaient été remplis, et, quand il aperçut la ville de Marseille, il s'écria : *Voilà donc le théâtre de ma damnation ou de mon salut! Que Dieu par sa miséricorde me fasse la grâce d'y travailler fidèlement pour son honneur et pour le salut des âmes.* Comme il sut qu'on lui préparait une entrée

(1) *Senault.*
(2) *Marchetty*, p. 188.
(3) *Senault*, p. 76.

La veille de son sacre (1), il fut saisi de frayeur du redoutable fardeau qui allait lui être imposé, et d'une vive douleur d'avoir, à ce qu'il lui semblait, accepté trop légèrement, en sorte qu'il fallut toute l'autorité de son confesseur pour l'empêcher de reculer. Il fut sacré dans l'église de Saint-Magloire, le 5 octobre 1642 (2), par l'archevêque de Tours, Victor de Bouthillier, ci-devant prêtre de l'Oratoire, assisté des évêques de Vannes et de Boulogne. Il ne cessa de pleurer pendant la cérémonie. On le vit frémir quand on lui mit sur les épaules le livre des Évangiles, et il voulut servir ce jour-là la communauté.

Il fut parti, dès le lendemain, pour son diocèse, sans des ordres exprès de la Cour. Après avoir été arrêté jusqu'au 12 novembre, il prit sa route en droiture, sans passer par Tours pour voir sa famille, disant qu'un évêque ne prenant plus d'autre nom que celui de son baptême depuis son sacre c'était un avertissement à lui de ne plus connaître personne selon la chair. Le débordement des eaux de la Durance fit qu'il ne pût arriver qu'aux Rois de l'an 1643. Il en passa la fête à Aix, où, malgré les instances de l'archevêque, Louis de Bretel, d'aller descendre dans son palais, il fut loger à l'Oratoire, servit ce jour-là nos Pères au réfectoire et partit le lendemain pour Marseille.

Dès qu'on lui dit qu'il était sur les terres de son diocèse (3) il s'arrêta un moment pour en saluer les anges tutélaires et les SS. Evêques, les conjurant humblement de lui obtenir de Dieu quelque participation de la grâce apostolique dont ils avaient été remplis, et, quand il aperçut la ville de Marseille, il s'écria : *Voilà donc le théâtre de ma damnation ou de mon salut! Que Dieu par sa miséricorde me fasse la grâce d'y travailler fidèlement pour son honneur et pour le salut des âmes.* Comme il sut qu'on lui préparait une entrée

(1) *Senault.*
(2) *Marchetty*, p. 188.
(3) *Senault*, p. 76.

où il y aurait de la pompe, il ne voulut point passer outre, et alla passer huit jours à Aubagne, petite ville à trois lieues qui est une baronnie dépendante de son évêché, puis il entra un beau matin si promptement et si secrètement à Marseille qu'il fut trouvé au milieu de son église, avant qu'on pût se douter qu'il fût entré dans la ville. On lui présenta des vers de la part du collège selon l'usage ; et comme il vit que dans le titre on l'appelait Mgr Jean-Baptiste *de* Gault : *Effacez ce* de, *mes enfants*, dit-il aux écoliers qui les récitaient, *je ne reconnais pas là mon nom* (1).

Dès le lendemain de son arrivée (2), n'étant pas encore remis des fatigues de son voyage, il monta en chaire, avertit son peuple avec une ardeur qui se faisait aisément sentir, qu'il voulait faire régner Jésus-Christ dans son diocèse et s'employer tout entier à lui former de vrais serviteurs, leur protestant hautement qu'il leur était tendrement dévoué pour ses biens et pour sa personne ; mais que plus dévoué encore aux intérêts de Jésus-Christ, son maître, il n'épargnerait personne, quand il y irait de sa gloire.

Après ce discours, il procéda à la visite de son église ; et aussitôt après, courut à celle des hôpitaux où son cœur l'entraînait. Ce fut encore un de ses premiers soins de veiller sur les maisons des filles repenties.

Pour se consacrer avec plus de liberté à l'assistance des pauvres, il résolut de s'aller loger avec eux (3). Il se flatta de faire approuver son dessein en le couvrant du prétexte que son palais était au bout de la ville, au lieu que l'hôpital, étant au milieu, il serait là comme au centre de son bercail, plus à portée de se rendre partout où sa présence serait nécessaire. Ne pouvant exécuter son dessein par les divers obstacles qu'on y forma, il se contenta de donner

(1) *Marchetty*, p. 202.
(2) *Senault*, p. 82.
(3) *Id.*, p. 84.

tous ses revenus aux pauvres, ne leur pouvant donner sa personne. Trois sortes de nécessiteux s'en ressentirent plus que les autres : les filles du refuge, les prisonniers, les pauvres honteux.

Il coula, un jour, soixante écus d'or sous le chevet du lit d'un pauvre gentilhomme qui était malade, et se retira sans lui en rien dire (1). Une demoiselle de condition, l'étant venu voir sur la réputation qu'il avait d'un évêque très charitable, avec un double voile sur son visage, pour épargner son honneur en découvrant sa nécessité, reçut de lui cent écus accompagnés de paroles si consolantes, que touchée de cet accueil, elle voulut se découvrir et se faire connaître à son bienfaiteur, mais il ne voulut jamais le permettre (2).

Il visitait souvent les prisons, et en retirait ceux qui n'y étaient que pour dettes, en les acquittant pour eux. En peu de temps, il s'appauvrit tellement, qu'il se vit réduit à être obligé de retrancher le nombre de ses domestiques déjà fort petit et à prendre autant qu'il pouvait sur les dépenses nécessaires de sa maison. Ayant un jour demandé à son économe s'il ne lui restait plus rien pour donner à un pauvre qui lui paraissait en très grand besoin, il lui répondit qu'il avait bien encore quelques écus, mais que, s'il les lui ôtait, il ne lui resterait plus de quoi donner à manger à ses gens. *Eh bien, donnez toujours,* lui répliqua-t-il, *et qu'on fasse vendre mes chevaux pour avoir de quoi fournir à la dépense de ma maison. Il ne sera pas dit qu'un père fasse nourrir des chevaux dans son écurie, et que, mettant là son argent, il dise qu'il n'en a point, quand il s'agit de la nourriture de ses enfants.*

La fièvre continue le prit pendant dix jours au milieu de ses exercices de bonnes œuvres, sans que son médecin pût gagner sur lui de les lui faire interrompre, sans qu'il s'abs-

(1) *Senault*, p. 85.
(2) *Marchetty*, p. 213.

tint un seul jour de dire la Sainte Messe (1), sans qu'on pût lui persuader d'aller prendre l'air à sa baronnie d'Aubagne, quoique on lui représenta que celui de Marseille était trop subtil pour ses poumons déjà attaqués. Moins attentif à sa santé qu'à son devoir, il répondait à toutes les instances qu'on lui faisait que Dieu ne l'avait pas fait baron d'Aubagne, mais évêque de Marseille; et, comme on lui répliquait qu'il ne le serait pas longtemps du train dont il y allait et s'il ne se modérait, il répondit froidement qu'il ne le serait et ne voulait l'être qu'autant qu'il plairait à Dieu. Le médecin revenant à la charge et croyant l'avoir pris par son faible, lui dit encore qu'il se jetterait, faute de ménagements, dans un état de langueur qui le rendrait inutile pour le reste de ses jours à son diocèse, et le saint évêque lui répliqua: *Eh bien, dans ce cas, je me démettrai de mon évêché, et j'aurai la consolation de m'être acquitté de ma charge tant que Dieu m'aura conservé la santé.* Enfin, comme on lui faisait un scrupule de ce qu'il s'incommodait, en mangeant pendant le carême tout à l'huile, selon l'usage du pays, ce qui lui était fort contraire, et qu'il s'en faisait un à lui-même de se faire apprêter au beurre, de peur de scandaliser il prit le parti de se priver de l'un et de l'autre; de l'un, pour ne pas contrevenir à la discipline du pays sur le jeûne, et de l'autre, pour obéir à ses médecins, ce qui rendait sa nourriture fort insipide (2).

Rigide envers lui, il était indulgent et plein de condescendance pour les autres. Un bénéficier de la cathédrale lui demanda la permission de manger de la viande pendant le

(1) *Senault*, p. 88.

(2) Il garda dix ans à son service un domestique dont l'humeur lui était insupportable, et pour lequel il se sentait une antipathie très vive. Pressé de le mettre hors de sa maison, il ne voulut jamais s'en défaire, disant que ses autres serviteurs étaient assez attentifs à faire sa volonté, et que celui-ci lui donnait moyen de ne pas faire la sienne; qu'enfin, s'il le chassait, ce domestique en souffrirait ou ferait souffrir quelque autre maître, qu'il valait donc mieux que ce fut lui qui pâtit, y étant déjà exercé par tout ce qu'il en avait déjà enduré. (*Marchetty*)

carême. Il paraissait gros et gras. Le saint évêque lui dit : *Je veux bien croire que si vous n'aviez quelque besoin secret d'être dispensé, vous ne me le demanderiez pas. Je vous ordonne seulement que, quand vous vous mettrez à table, vous disiez à chaque repas : Il y a tant de gens plus incommodés que moi qui ne mangent point de viande en carême et moi je ferai gras.* Il promit de le dire, et il le dit d'abord comme en se jouant et par manière d'acquit, mais dès le troisième repas qu'il fit, ces paroles ordonnées en pénitence par le prélat : *Il y a tant de gens plus incommodés que moi qui ne font point gras en carême, et moi je mangerai de la viande*, firent une impression si forte sur le chanoine, qu'il fit retirer de devant lui celle qu'on venait de lui servir, et qu'il s'en abstint tout le carême, sans diminution de ses forces (1).

Il s'était fait un conseil des ecclésiastiques les plus zélés et les plus habiles du diocèse (2), sans l'avis desquels il ne faisait rien, et on voyait sensiblement par les fruits qui résultaient de cette vigilance commune, qu'il ne faut qu'un bon évêque pour renouveler tout un diocèse.

Vivement (3) touché d'apprendre qu'il y avait un quartier habité par des femmes de mauvaise vie, il s'y transporta, il en rencontra quelques-unes qu'il aborda avec une extrême douceur, s'assit auprès d'elles, leur parla de leur déplorable état avec tant de force, qu'il leur tira les larmes des yeux, les fit résoudre à quitter cette vie infâme, et comme il comprit que la nécessité, ou les y avait engagées, ou du moins les y retenait, il les retira du crime en se chargeant de leur subsistance.

Mais le chef-d'œuvre de ses travaux (4), et ce qui rendra sa mémoire immortelle dans ce pays, c'est la conversion

(1) Malaval, *Lettre mss. au P. Le Brun.*
(2) *Senault*, p, 91.
(3) *Ibid.*, p. 95.
(4) *Ibid.*, p. 97.

des forçats des galères, nation perdue de crimes, qu'il entreprit, et à laquelle il réussit au-delà de ses espérances. Dès Paris, il s'était proposé cette œuvre, et quoique on lui eût représenté qu'il y avait une espèce d'impossibilité à faire de bons chrétiens de tels scélérats, abandonnés de tout temps à leur endurcissement, et qu'on était accoutumé à regarder jusque-là comme portant sur le front un sceau de réprobation ; après avoir longtemps recommandé ce travail à Dieu, il l'entreprit à la tête d'une vingtaine de missionnaires, dont quatre ou cinq étaient de nos Pères, vers la mi-carême de l'an 1643, n'y ayant encore que trois mois qu'il avait pris possession de son diocèse.

Il faut savoir ce que c'est que la condition des forçats pour comprendre la difficulté de son entreprise et le mérite de ses succès (1).

Les galères sont des prisons où le moindre mal qu'on y souffre, est la perte de la liberté ; les forçats y sont chargés de fer, nourris de pain et d'eau, couchés sur la dure, conduits par des comites qui s'expliquent plus avec eux par les coups que par les paroles. Comme ils ont presque tous mérité la mort, et qu'ils n'entrent dans les galères qu'après avoir longtemps croupi dans le crime, ils y portent leur infection, qu'ils se communiquent les uns aux autres. L'impiété et l'irréligion règnent parmi eux, souvent jusqu'à la superstition et au sacrilège, ayant recours à tous les moyens qu'ils croient propres à finir leurs maux, et l'impureté y est d'autant plus criminelle que les femmes en sont bannies.

La plupart ne s'étaient pas confessés depuis quinze ou vingt années, quand cette mission commença. Cependant Dieu bénit tellement le zèle du saint prélat, qu'il fit fondre en larmes ces cœurs de pierre, qu'il fit tomber les armes des mains aux plus obstinés, presque aucun ne pouvant tenir

(1) *Senault*, p. 99.

contre les traits enflammés de ses exhortations pathétiques, et l'air de douceur et de charité avec lequel il les abordait. Il embrassait les uns, il baptisait les autres, et, mêlant ses larmes avec les leurs, il pleurait les péchés et convertissait les pécheurs. Non content de les prêcher et de les catéchiser, il les confessait comme un simple prêtre, il écoutait leurs plaintes, il les consolait dans leurs maux, il se faisait tout à tous.

Tout modeste qu'il était, il ne put se dissimuler les bénédictions que Dieu répandait sensiblement sur cette œuvre. Nous le voyons par une longue lettre, qu'il écrivit au Père Guillart d'Arcy, son confesseur et son conseil, monument d'autant plus précieux, qu'il l'écrivit dix-huit jours avant sa mort, et qu'on y voit son cœur à nu, sa douceur, son humilité, son zèle, sa charité, sa prudence. C'est pour cela que je vais l'insérer presque toute entière (1).

Mon Révérend Père, la grâce de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais. Je reçus, il y a quelque temps une de vos lettres, à laquelle j'ai tardé de faire réponse attendant que j'eusse à vous rendre un plus ample compte de mes affaires de deça, comme j'ai dessein de le faire ; vous priant aussi, après avoir consulté Dieu, de me mander tout ce que vous jugerez à propos. Je me servirai de vos bons conseils en temps et lieu, selon que la prudence et les dispositions du pays me le permettront, comme de celui qu'il vous a plu me donner, par votre dernière, de ne point tenir table ouverte. J'ai bien intention de le suivre, mais j'ai cru, au commencement, devoir donner quelque chose à la coutume et à la manière d'agir des autres évêques, de peur que d'abord on n'attribuât cela à avarice, ce qui serait capable de décrier un prélat ; et je pense que cela m'aura réussi, ainsi que je l'avais projeté. Car je vous dirai que Dieu m'a fait naître des occasions de charité, qui ont tellement éclaté par la ville, sans néanmoins l'avoir affecté, que je puis désormais, sans blâme

(1) *Marchetty*, L. 5 p. 259.

ni tache, retrancher la dépense de mon train et de ma table. Ce qui sera approuvé de tous, dans la croyance qu'ils ont, que tout cela ne sera que pour avoir plus de moyens de soulager les nécessiteux.

Consultant ensuite son confesseur sur l'étendue et l'ordre qu'il doit garder dans la distribution de ses aumônes il dit: *La plupart des particuliers de la ville, qui sont dans le besoin, s'adressent à moi; s'il y a de pauvres filles à marier c'est à moi qu'on vient; j'ai voulu jusqu'ici donner à tous, mais je vois bien que si je consulte la prudence humaine, je ne pourrai pas continuer. Voyez si je dois passer par-dessus et me remettre entièrement à la Providence, ne refusant à personne, à l'imitation de saint Jean l'aumônier; ou bien, s'il sera mieux que je me réserve pour les charités publiques. Ce qui me fait encore vous consulter là-dessus, c'est que je prévois qu'il me faut force ouvriers pour travailler aux missions, et si je donne à ces nécessités fréquentes, peut-être ne m'en restera-t-il pas assez pour les missions que je regarde comme un plus grand bien. Cela même m'a mis en peine dans une autre sorte de charité qui est grande et fréquente dans ce pays-ci. Plusieurs femmes viennent à moi, et après m'avoir représenté que leurs maris sont esclaves à Alger et à Tunis, parmi les Turcs, en danger de renier la foi, me prient de les assister. A la vérité cela me touche grandement, mais pour les pouvoir soulager, il faut des aumônes de cent écus pièce et il en faudrait peu pour absorber ce que j'aurais à donner. Jugez si je dois écouter ces demandes ou me conserver pour travailler au bien spirituel de ce diocèse. Car je ne puis faire les deux sans un petit miracle de la Providence. Il est vrai que cela m'est bien sensible quand il faut refuser. L'exemple de saint Paulin me revient en la mémoire, qui se vendit lui-même pour racheter un esclave... Quelques-uns de mes amis m'avaient proposé, pour régler mes aumônes, de mettre à part ce que je puis et veux donner par an, et de le distribuer en sorte que je me resserre là, disant que tout ce que je puis donner est donné. Mais cette conduite ne m'agrée*

pas, parce que c'est trop resserrer la charité à mon avis.

Venant ensuite à l'article de ses travaux, il s'explique ainsi : *Depuis un mois et demi, j'ai commencé l'exercice, dont je vous avais parlé, qui est la mission dans les galères. J'eusse bien désiré attendre que vous fussiez venu ici, mais la Providence divine m'a obligé de passer par-dessus..... Il ne se peut dire quel fruit cette mission a fait contre toute espérance, combien Dieu a touché ces cœurs endurcis, qui étaient résolus de ne se point confesser ; plusieurs d'entre eux ayant déjà coulé les dix, les quinze, les vingt années, sans s'être jamais acquitté de ce devoir, et sans vouloir en entendre parler, tant qu'ils seraient sur les galères. Mais enfin la grâce de* JÉSUS-CHRIST *a remporté la victoire sur Satan* (1) *Tous se sont rendus comme des agneaux, et Notre-Seigneur a tellement fait paraître sa conduite, qu'en même temps que nous avons eu besoin de prédicateurs et de confesseurs italiens, il nous a envoyé des personnes qui passaient ici pour aller en Italie, que j'ai retenues quelque temps ; même des gens capables de parler et de traiter avec les esclaves turcs, dont plusieurs sont prêts à se convertir ; mais je diffère un peu leur baptême pour les éprouver. J'ai donné l'absolution à plusieurs hérétiques qui étaient dans les galères.* On sait en effet (2) qu'il con-

(1) A la fin de la mission, on lui vint dire qu'il y avait un forçat qui n'avait jamais voulu se confesser. Il se fit aussitôt conduire à la galère, se mit à côté de lui, lui demanda avec bonté la cause de ce refus. *C'est*, dit le forçat, *que je n'étais condamné qu'à cinq ans de galères, et qu'il y en a dix que je souffre.* Le saint prélat lui dit qu'il devait bientôt aller à Lyon au passage du roi lui demander la liberté de tous les forçats qui avaient fait leur temps, et qu'il aurait alors la sienne. Le forçat répliqua qu'il ne se confesserait qu'alors, quoique le saint prélat put lui dire qu'il pourrait mourir avant ce temps, sans avoir recouvré ni la grâce de Dieu, ni sa liberté. Alors il se fit apporter un réchaud de braise vive, et le présentant au malheureux : *Tiens*, lui dit-il, *mets les doigts sur cette braise, et puisque tu veux courir le risque d'être damné, assure-toi que ce feu n'est qu'une fumée en comparaison de celui de l'enfer où tu veux te précipiter.* A ces mots dits d'un zèle enflammé le forçat se jeta à ses pieds et fit tout ce qu'il voulut. (MALAVAL, *Lettre mss. au P. Le Brun.*)

(2) *Senault*, p. 109.

vertit douze turcs, et qu'il fit faire abjuration à trente-deux huguenots. *Vous voyez*, continue-t-il, *ces pauvres gens sont autres qu'auparavant, résolus de ne plus offenser Dieu et de souffrir leur misère en patience, qui est tout ce que je prétendais. Ils ont leurs prières réglées tous les jours, soir et matin, nous y établissons même une demi-heure de lecture spirituelle, les dimanches et les fêtes qu'ils ne travaillent pas.*

Il prie ensuite le P. d'Arcy de presser Mme la duchesse d'Aiguillon de lui faire toucher au plus tôt les 9,000 livres qu'elle lui a promises, pour achever de bâtir l'hôpital destiné aux forçats malades, qu'il espère finir dans six mois, et dont le P. de Gondy avait jeté les fondements pendant qu'il était général des galères, et ajoute en finissant: *Il ne se peut dire combien cette sainte maison apportera de bénédictions. J'ai bien envie de faire du mien les efforts possibles pour l'achever, mais je ne le puis dans ce commencement sans emprunter des sommes considérables; ce qui me donnerait sujet de craindre de mettre en peine des créanciers, si je venais à mourir, car ma santé n'est pas trop assurée. Je suis contraint de finir; ma main se lasse, et le temps me presse. Je vous prie de m'offrir à Dieu. Je me sens la même volonté, que j'ai eue dans mon sacre, de travailler pour sa gloire, mais je crains de tomber dans le désir du repos et dans la fuite du travail. Sans doute, pour bien faire le métier d'évêque, il faut avoir du zèle et bien fort.*

Sa crainte n'était pas fondée (1). A peine eut-il fini la mission des galères qu'il songea à en entreprendre une espèce d'autre dans la ville pour préparer les habitants au sacrement de la confirmation, qu'il se proposait de leur donner à la Pentecôte, et après, d'en faire autant sur les galères. Il fit même imprimer un petit *Catéchisme* sur ce sacrement. Mais, comme il apprit que les galères allaient partir incessamment pour la Catalogne, il fut obligé de commencer par

(1) *Senault*, p. 118.

elles, et de se presser tellement qu'il lui fallut donner la confirmation à trois ou quatre galères en une seule matinée (1).

Cet excès de travail l'échauffa si fort que, dès le lendemain, 11 mai, il tomba malade. Il avait résolu de prendre un peu de repos à Aubagne, mais il se souvint qu'il avait encore quelques turcs à baptiser et cinq ou six huguenots qu'il n'avait pas encore réconciliés. Ne voulant pas les exposer aux périls du voyage qu'ils allaient faire, sans en avoir fait auparavant de vrais chrétiens et de bons catholiques, il fut, dès le lendemain, avec le P. Antoine Petit, pour toute l'après-diner et jusqu'à huit heures du soir sur les galères, pour achever de préparer ses prosélytes : et comme ce Père le pressait de se retirer, à cause du serein, que les médecins lui avaient dit être mortel pour sa poitrine, il répondit comme Jésus-Christ à sa Sainte Mère : *In his, quæ Patris mei sunt, oportet me esse*, ajouta que les plaies qu'il recevait au service d'un si bon maître, lui seraient toujours glorieuses, et qu'il avait appris de saint Charles qu'un évêque qui ménage tant sa santé ne mérite pas d'être évêque.

Le peu de ménagement qu'il eut pour la sienne, nous l'enleva. Au sortir de là, il fut obligé de se mettre au lit avec la fièvre et un abcès aux poumons. Il vit approcher la mort avec une tranquillité merveilleuse. Il reçut le saint viatique des mains du prévôt de sa cathédrale à la tête de son chapitre. Il se fit mettre, en le recevant, un rochet qui avait servi à feu M. le cardinal de Bérulle, dont la maison de Paris lui avait fait présent en partant pour son diocèse. Il s'en fit revêtir, comme faisait saint Antoine du manteau de saint Paul l'ermite aux jours solennels, par respect pour la sainteté de celui à qui il avait été. Il fit, auparavant, une confession générale à notre Père Petit, qui demeurait dans son palais avec lui, et il lui avoua avec

(1) *Marchetty*, p. 269.

une reconnaissance pleine d'humilité, qu'il n'avait jamais eu de sa vie la moindre tentation qui eut terni la pureté de son corps. Il voulut avoir toujours nos Pères autour de son lit, il les fit ses héritiers, plutôt que les pauvres, contre sa première résolution, non qu'il crut qu'ils dussent beaucoup profiter à sa succession, mais parce que se tenant plus obligé aux devoirs de la justice qu'à ceux de la charité, il leur fit l'honneur de croire qu'ils auraient plus de fidélité que tout autre à payer les dettes que la profusion de ses aumônes lui avait fait contracter. Il déclara au Père Étienne Gérard, supérieur de la maison de Marseille, et qu'il avait fait son grand vicaire pendant sa maladie, qu'il regardait comme une grande consolation de mourir entre les bras de ses frères et dans le sein de la Congrégation, sa bonne mère, ayant toujours tenu à honneur sa qualité de prêtre de l'Oratoire. Il leur donna à tous sa bénédiction ; il en fit de même à tous ceux qui se présentèrent, ayant ordonné qu'on ouvrit les portes de son appartement et qu'on ne refusât personne. Il se fit lire une partie des *Élévations* de notre Très Honoré Père *sur le mystère de l'Incarnation*, et, ensuite, l'évangile de notre fête solennelle de Jésus. Ses sentiments de ferveur, d'humilité, de détachement de la terre édifièrent extrêmement tous les assistants inconsolables de perdre un si saint prélat. Il répétait souvent ces paroles de l'Apocalypse : *Veni, Domine* JESU et ces autres : *Moriatur anima mea morte justorum.* Ces souhaits furent accomplis, ayant expiré doucement pendant qu'on lui faisait par son ordre cette prière de l'Église : *Suscipe, Domine clementissime, animam famuli sui,* sur les 6 heures du matin, le samedi, veille de la Pentecôte, vingt-troisième jour de mai de l'an 1643, en sa 48e année, dont il avait passé 26 dans l'Oratoire, n'ayant été que 8 mois évêque depuis son sacre.

Quand on eut exposé son corps selon la coutume, il arriva quelques personnes infirmes, qui ne s'en étant approchées que par curiosité et pour le considérer de plus

près, ayant touché, sans y penser, à sa bière et à ses habits, se sentirent tout à coup guéries, telle qu'une femme incommodée de la vue qui la recouvra entièrement, et un jeune homme boiteux qui marcha droit à l'instant. Le bruit, qui s'en répandit, inonda l'église de peuple, et comme ces guérisons merveilleuses continuaient, il fut impossible de l'ensevelir, jusqu'à ce que la multitude de la ville et des environs, et même de toute la province, eut eu la consolation de voir le saint évêque. Car la voix publique ne le nomma jamais autrement. On embauma son corps, excepté ses bras et ses mains auxquelles on ne toucha point dans l'espérance que les grandes aumônes dont elles avaient été les instruments, leur communiqueraient une incorruptibilité plus durable que celle de toutes les drogues aromatiques. Ses entrailles furent données à la maison de l'Oratoire. Le rhétoricien du collège prononça, le lendemain de ses obsèques, son oraison funèbre, ou plutôt son panégyrique dans la cathédrale. Ce qui se pratiquait encore tous les ans, plus de dix ans après. La crainte de soulever le peuple ne permit point de le mettre en terre, quelques mesures qu'on eut prises plus d'une fois pour cela. On se contenta de l'enfermer dans une grille de fer à travers laquelle les pèlerins passaient les médailles et autres choses, qu'ils voulaient faire toucher à son corps. Depuis, pour garder les ordres reçus de Rome, on a fermé le tout avec du plâtre. Dans un des côtés du cercueil de plomb où son corps repose, on a appliqué une lame de cuivre avec une inscription fort simple. Elle ne contient que ses titres : *Joannes etc... natione Turonus, ex Gallici Oratorii D. J. presbytero, in Episcopum Massiliensem nominatus..... Brevem Episcopatum publicâ sanctitatis famâ excepit.*

Sur près de quatre cents miracles, qu'on dit s'être opérés à son tombeau, il en est du moins vingt-quatre bien authentiques, dont parle le P. Senault dans sa vie (1)

(1) *Senault*, p. 133.

puisque des commissaires, nommés par le vice-légat d'Avignon, en firent la vérification dans le temps, à la prière des consuls de Marseille. On y peut remarquer celui d'un sourd-muet de naissance, celui d'un avocat d'Aix, celui d'un chanoine de la même ville guéri tout à coup, pendant qu'il entendait la messe à son tombeau, et tel autre que l'on voudra, car ils sont tous singuliers et au-dessus des opérations naturelles. Et il y en a tel qui est attesté par des villes entières.

Le monument le plus authentique en leur faveur, et pour la certitude des vertus et principaux faits rapportés ici, est la lettre que l'Assemblée du clergé de France crut devoir écrire trois ans après, au Pape, pour demander la béatification de leur saint confrère. Elle est datée du 26 juin 1646. Les prélats y disent que quoiqu'il n'ait tenu le siège épiscopal que six mois, il a fait paraître en ce peu de temps, sa piété envers Dieu, sa charité envers les pauvres, sa sollicitude envers son troupeau, sa pureté en ses mœurs, son zèle et sa constance pour les intérêts de l'Église et toutes les vertus que saint Paul demande d'un saint évêque : que son zèle pour le salut des âmes a surtout éclaté dans la conversion des forçats des galères ; qu'il a essuyé dans ce pénible travail des fatigues incroyables avec une douceur et une patience merveilleuse ; qu'incontinent après sa mort sa piété répandit une si grande odeur que tous d'un commun accord en faisaient un saint ; que ce n'est pas là une voix inconsidérée d'une populace superstitieuse, mais un témoignage confirmé du ciel par les miracles les plus constants et les plus vérifiés dans les formes, par des commissaires de M. le vice-légat d'Avignon, qu'ainsi, n'y ayant pas sujet de craindre qu'on se hâte inconsidérement en décernant les honneurs sacrés à un homme que Dieu a déjà rendu si illustre, ils ont cru que la dignité de l'Église gallicane les obligeait à prier sa Sainteté de vouloir bien ordonner qu'il soit révéré publiquement dans l'Église.

Cependant leur pieux désir ne fut pas exaucé. J'en trouve la cause dans un manuscrit in-folio de la Bibliothèque des Pères de Sainte-Geneviève, côté H, nº 883, qui contient une relation des mesures que prit, en 1679, M. l'abbé des Fontaines, parent du saint évêque, pour réussir plus efficacement qu'on n'avait fait avant lui au procès de cette béatification, et les instructions qu'il reçut de Rome pour y travailler dans les formes, auquel manuscrit il faut joindre quelques lettres de cet abbé au P. Mignot et au P. Bahier, qu'on conserve à Saint-Honoré.

Je vois dans ce mss. que Mgr Sforce, vice-légat d'Avignon lors de la mort de Jean-Baptiste Gault, auquel les consuls et le chapitre de Marseille avaient député pour savoir comment ils devaient s'y prendre pour procéder à la vérification des miracles, leur dit qu'il en fallait informer et envoyer les informations clauses et scellées à Rome, pour être présentées à la congrégation des Rites.

Qu'en conséquence, le grand vicaire du chapitre, *sede vacante*, accompagné du gouverneur de la ville et de deux docteurs, vérifia par enquêtes et bons témoins vingt-quatre miracles très considérables, et le chapitre députa un de ses membres pour porter à Rome l'information.

Que le chanoine député apprit, en y arrivant, qu'on avait manqué dans la procédure, parce que les décrets des Papes sur cette matière veulent qu'avant tout on commence les procès des canonisations par en faire un *super non cultu*, c'est-à-dire, par des attestations juridiques, comme quoi on n'avait point encore rendu de culte à celui qu'on voulait faire béatifier, ce qui n'était point vrai dans le cas présent; et comme il sut par toutes les perquisitions qu'il fit que c'était là une des conditions essentielles et un préalable par lequel il fallait passer nécessairement, il s'en retourna à Marseille pour y travailler.

Il le fit, en effet, et un nouveau député remporta à Rome outre le procès-verbal des miracles, un autre procès dressé par le grand vicaire sur le non-culte, lequel s'étant trouvé

défectueux en plusieurs chefs, ce deuxième député n'avança pas plus que le premier, et s'en revint aussi sans rien faire.

L'affaire en resta là jusqu'en 1679, que M. l'abbé des Fontaines, parent du saint évêque, et qui était avec lui quand il arriva à Marseille, fit le voyage de Paris en Provence pour la poursuivre de tout son pouvoir.

Il trouva que le chapitre, étant tout renouvellé, depuis 36 ans qui s'étaient passés depuis les premières informations, personne n'avait plus aucune connaissance des pièces qui avaient servi au premier procès (1); mais enfin, il les recouvra, partie chez M. Gantez, procureur général du parlement d'Aix, partie chez des notaires. Il reconnut cependant qu'on avait toujours continué de rendre beaucoup de culte au corps du saint prélat, qu'on avait bâti une chapelle à son honneur (2), qu'on avait mis le corps sous l'autel, qu'on avait tous les ans prononcé son panégyrique, chanté une messe, fait des feux de joie le jour de son anniversaire, peint son image dans un tableau de l'église; toutes choses opposées au but qu'il se proposait.

Il obtint qu'on mit le corps sous la tombe des autres évêques (3), et qu'on supprimât toutes les autres marques de culte; après quoi, muni d'une bonne procuration du chapitre du 14 octobre 1679 (4), par laquelle ils constituaient M. Pierre Olivier, sieur des Fontaines, prieur de Montaille, conseiller aumônier ordinaire du roi, leur procureur spécial, aux fins de faire à Rome tout ce qu'il jugerait à propos, pour contribuer à la susdite béatification, ledit abbé fit le voyage d'Italie.

Arrivé à Rome, il somma juridiquement notre Père

(1) *Lettre du P. Mignot*, 1er juillet 1679.

(2) Mgr l'évêque d'Apt, de Foresta-Colongne, étant prévot de la cathédrale de Marseille, fit convertir en une chapelle sa chambre de la prévôté, où le prélat était mort. (Malaval, *Lettre mss. au P. Le Brun, en 1717*).

(3) *Lettre de des Fontaines, 19 août 1679.*

(4) *Mss. de Ste-Geneviève*, p. 65.

supérieur de la maison de Saint-Louis de rendre le procès-verbal et informations juridiques des vie, mœurs et miracles de Jean-Baptiste Gault laissé en dépôt en 1644 par le député d'alors entre les mains du Père Bourdin, lors supérieur de cette maison; et après avoir reconnu par devant notaire qu'il l'avait retiré en bon état des mains du Père Honoré le Blanc, pour lors supérieur, il le lui remit en même temps de nouveau, à titre de dépôt, par le même acte devant notaire, du 14 mars 1681.

Il commença sa négociation par s'informer exactement de la manière qu'il se devait comporter pour y réussir, depuis surtout qu'il avait fait supprimer par le chapitre toutes les marques de culte extérieur qu'on avait rendues à son saint parent.

On lui donna donc par écrit tout ce qu'il avait à faire, lui marquant exactement et dans le dernier détail ce qu'il fallait observer, jusqu'à lui donner des modèles de tous les actes qu'il avait à dresser dans la poursuite de cette affaire.

Or ce sont toutes ces pièces qui composent ce manuscrit de Sainte-Geneviève. Il y en a pour près de quatre-vingt pages. Il serait inutile de les transcrire, mais il ne peut l'être d'avertir où elles se trouvent, afin que soit qu'on réveille encore cette affaire, soit qu'il soit jamais question de penser un peu sérieusement à la béatification de notre Très Honoré Père, on puisse y avoir recours, comme à une formule exacte, pour ne pas procéder en vain. J'observerai seulement qu'on y dit que la béatification est une affaire d'assez modique dépense, les frais n'allant pas au-delà de 2,000 écus, mais d'une très grande patience par la longueur des informations et du temps que l'on prend à Rome avant que d'en venir à déclarer un homme bienheureux : au lieu que c'est tout le contraire de la canonisation, pour laquelle il faut de grandes sommes d'argent et peu de temps pour le prononcer saint, dès que le premier pas de la béatification est fait.

Je ne sais au reste à quoi aboutit, ni ce qui accrocha la négociation de M. des Fontaines (1), le manuscrit ne m'en apprenant rien davantage.

Au reste, Mgr l'évêque de Marseille, François Xavier de Belzunce, dans sa réponse à une dame, imprimée en 1720, en continuant de déchirer à outrance l'Oratoire au sujet de la dernière peste de Marseille, parle avec grands éloges de son prédécesseur Jean-Baptiste Gault et des miracles faits à son tombeau, et croit détruire l'avantage que nous en pourrions tirer, en disant que la Congrégation avait alors des sentiments bien différents de ceux d'aujourd'hui. Mais s'il n'a pas de meilleure défaite, il est aisé de l'embarrasser ; car 1° Jean-Baptiste Gault faisait profession de penser en tout comme son frère Eustache, zélé augustinien comme nous l'avons vu ci-devant. 2° Il avait choisi, pour son confesseur et son conseil dans la conduite de son diocèse, le P. d'Arcy, un des plus férus jansénistes que nous ayons eu, en grande relation avec le P. Desmares et Port-Royal, comme on peut voir sous son titre. 3° Il prit avec lui, pour conduire sa maison épiscopale, le Père Antoine Petit, qu'on voit par le *Journal* de Saint-Amour avoir été un des plus zélés partisans des docteurs envoyés à Rome au sujet du jansénisme, tandis qu'il était supérieur de notre maison de Saint-Louis en 1651, et s'y être même rendu suspect aux Romains, en sorte qu'il l'en fallut retirer. 4° Lancelot, dans la vie manuscrite de Saint-Cyran (2me partie, chapitre 3), dit qu'on assura cet abbé que M. Gault, dernier évêque de Marseille, avait témoigné beaucoup d'estime du livre de M. d'Ypres, et qu'il avait promis d'y donner son approbation, de quoi M. de Saint-Cyran eut grand regret

(1) Il ne fit pas davantage. Il se plaint dans une lettre que, par indolence, tant la Congrégation que le chapitre de Marseille l'ont abandonné. Il aurait voulu que le P. de Sainte-Marthe eût mis en mouvement pour cela l'Assemblée du clergé de 1680, sans faire attention que ce Père n'avait peut-être pas assez de crédit pour cela.

Eustache Gault

Bicaïs : L'Oratoire de France = copie de la Bibl. Nle T. I, p. 101
Mss. d'Aix T. I. p. 110

Eustache et J. Bte Gault, que leurs vertus ont rendus chers à l'Oratoire et à l'Eglise, étaient fils de Jacques Gault, seigneur de Boisdenier, capitaine de la bourgeoisie de Tours. Leur père, après s'être fait connaître avantageusement dans l'état du commerce, avait mérité d'être annobli sous le règne de Henri III.

Le premier de ces deux frères, et celui qui fait le sujet de cet article, naquit le 14 août 1591 et fut mis, dès sa plus tendre jeunesse, entre les mains d'un précepteur qui lui inspira autant de goût pour la piété que pour les lettres. Mais, comme sa famille n'avait pas renoncé au commerce et qu'en qualité d'aîné, il était destiné à le soutenir lui-même, on l'envoya à Lyon après ses premières classes d'humanités, afin de s'y former sous les plus fameux négociants. Docile à la voix de ses parents, le jeune Gault se conforma à leurs vues. Il passa 9 ans dans les comptoirs et alla voyager ensuite en Italie et en Allemagne. De retour en France, vers l'an 1610, il trouva son frère au collège de Lyon ; ce qui l'engagea à y entrer aussi dans le dessein de reprendre ses études ; car, dégoûté d'un état, qu'il n'avait embrassé que par complaisance, il obtint la liberté d'en choisir un autre qui fût plus conforme à son inclination. De Lyon il alla avec son frère faire sa rhétorique et sa philosophie à la Flèche. Ce fut là que, se sentant appelés l'un et l'autre à l'état ecclésiastique, ils en prirent l'habit. Ils se séparèrent ensuite, suivant l'ardeur de l'histoire des évêques de Marseille, pour aller étudier en théologie, savoir : J. Bte à Rome et Eustache à Paris. Celui-ci eut pour professeurs en Sorbonne MM. Duval et Gamache, qui ne furent pas peu édifiés de la conduite pleine de sagesse de leur disciple. Plus frappés encore de la profondeur et de la justesse d'esprit qu'il faisait paraître dans la discussion des matières les plus abstraites, ils présagèrent qu'il serait un jour très utile à l'Eglise.

Ils ne se trompèrent pas. Les deux frères Gault, ayant fini leur théologie, retournèrent en 1615 à Tours où ils ne trouvèrent plus leur père que la mort avait enlevé pendant leur absence ; mais ils en trouvèrent un second dans la personne de M. de Bérulle que quelques affaires des Carmélites et de sa Congrégation avaient attiré en cette ville. La réputation que ce nouvel instituteur s'était justement acquise dans le royaume, leur fit désirer d'être admis au nombre de ses disciples. Leur pieuse mère, approuvant un dessein si conforme à ses voeux, s'empressa de les présenter elle-même au fondateur de l'Oratoire, s'estimant fort heureuse de les consacrer à Dieu sous les auspices d'un si saint homme. Il n'en coûta pas beaucoup aux nouveaux prosélytes de se plier au train de vie d'une communauté aussi régulière que l'était celle qui avait à sa tête un chef si habile dans l'art de conduire les âmes. Leur heureuse inclination au bien et l'esprit de Dieu dont ils étaient animés, les portaient avec une ardeur incroyable aux moindres pratiques de religion et il fut toujours plus nécessaire de modérer leur zèle que de l'exciter. En un mot, ces deux frères profitèrent si bien des bons exemples qu'ils avaient sous les yeux ; ils se piquèrent d'une si noble émulation qu'ils devinrent bientôt eux mêmes l'exemple et le modèle des plus parfaits ; et, ce qui caractérisait bien leur vertu, ils se regardaient comme les derniers de tous.

Si on n'eût consulté que leur humilité, on n'aurait jamais pensé à leur faire recevoir les saints ordres. Ils tremblaient, l'un et l'autre, quand ils considéraient la sainteté que doit avoir un ministre de J.C ; mais le P. de Bérulle qui appréciait d'avance le mérite des services qu'ils étaient en état de rendre à l'Eglise, vint à bout de vaincre leur répugnance et de les faire consentir à se laisser imposer les mains. Ils cédèrent donc par obéissance

et non sans crainte à l'autorité de leur digne chef. Mais, malgré les bas sentiments qu'ils avaient d'eux-mêmes, on peut dire qu'il y avait alors peu de prêtres qui réunissent tant d'excellentes qualités et qui fussent aussi dignes qu'eux d'offrir à Dieu le sacrifice de propitiation. Tout respirait en eux la foi qui les animait et la charité dont ils étaient embrasés. Un historien de leur vie rapporte qu'ils eurent envie d'aller prêcher l'Evangile aux infidèles dans l'espérance de recevoir un jour la couronne du martyre ; mais Dieu qui avait d'autres vues sur eux, ne permit pas que leur souhait fut exaucé.

Destinés d'abord à faire des missions, ils se livrèrent d'autant plus volontiers à cette fonction du saint ministère qu'ils savaient que J.C. avait daigné l'exercer le premier et qu'il n'y en a pas de plus digne de sa charité et qui soit plus utile au peuple, quand c'est le vrai zèle qui y porte. Les travaux de ces deux missionnaires furent suivis de tant de fruits qu'il paraissait bien que la main du Seigneur était avec eux pour répandre l'onction sur leurs lèvres et toucher puissamment les cœurs qu'il voulait faire entrer dans les voies du salut.

Cependant le P. Eustache Gault, en qui on découvrait des talents en plus d'un genre, avait déjà été chargé de la conduite de la maison de Troyes, où il s'était fait aimer et estimer de tout le monde. Cela engagea le P. de Bérulle, qui avait besoin de gens d'une sagesse éprouvée, à jeter les yeux sur lui, vers la fin de 1623, pour aller prendre possession avec son frère d'un hôpital que le sieur de Lavieux, ancien religieux du monastère de St Jean des Vignes de Soissons, venait de fonder à Madrid en faveur des Français et dont il avait donné l'administration et la conduite à l'Oratoire de France. Ils partirent aussitôt pour l'Espagne et s'y montrèrent tels qu'ils étaient dans leurs pays, des hommes pleins de piété, de prudence et de lumière. Aussi s'attirèrent-ils l'estime de tout ce qu'il y avait de plus considérable à Madrid dans le clergé et dans la noblesse. M. du Fargis, ambassadeur de Sa Majesté très chrétienne et les seigneurs qui étaient à la suite, eurent pour eux des attentions marquées et les Inquisiteurs de la Foi, instruits de leur mérite, daignèrent les charger d'examiner quelques béates qui, victimes de leurs illusions, se jouaient à leur tour de la crédulité du peuple. Quelque délicate que fut la commission, ils s'en acquittèrent avec toute la sagesse et le succès qu'on pouvait espérer.

De retour en France dans des temps différents, ils travaillèrent dans plusieurs maisons de la Congrégation et se trouvèrent réunis à La Rochelle sur la fin de 1628, lorsque Louis XIII se fut rendu maître de cette ville. L'année suivante, le P. Eustache fut nommé supérieur à Tours et choisi, en 1631, pour être un des assistants du P. de Condren qui avait succédé au cardinal de Bérulle. Trois ans après, M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux, à qui le soin des affaires de l'Etat ne faisait point oublier ce qu'il devait à son Eglise, souhaita de se servir de ce digne prêtre pour le gouvernement de son Diocèse et la conduite particulière d'un séminaire qu'il se proposait d'établir. Sur la demande que le prélat en fit, le P. Gault lui fut accordé, et, s'étant rendu à Bordeaux, il y gagna tous les cœurs par sa douceur et sa piété. Il ravit en même temps les savants de cette ville par son éloquence et les charmes de sa conversation, dans laquelle il mêlait fort agréablement les lettres humaines avec les divines. Ceux qui l'ont connu, en ont parlé comme d'un homme dont l'application continuelle à l'étude lui avait acquis une parfaite intelligence de la doctrine de l'Ecriture sainte et une connaissance étendue et exacte des écrits des Pères et de toute l'histoire ecclésiastique et profane, surtout de la chronologie et de la géographie. Il s'était attaché avec tant de soin à cette dernière que son seul regret en mourant a été de ne s'être pas assez adonné à la prédication et d'avoir perdu, comme il le disait, tant de temps sur un point de terre. Il n'avait cependant pas de grands reproches à se faire sur cet article, vu la délicatesse de ses poumons qui ne lui avaient permis de prêcher que 3 ou 4 carêmes dont il ne s'était même tiré qu'avec beaucoup de peine.

Une incommodité pareille exigeait de sa part de grands ménagements ; mais, consultant moins ses forces que son zèle, il se livra avec si peu de modération au travail, dans les premiers temps qu'il fut à Bordeaux, qu'au bout

de 4 ou 5 mois, il fut attaqué d'une maladie violente qui fit bientôt craindre pour ses jours. Son frère, instruit de son état, accourut promptement à son secours. On ne saurait exprimer la joie du malade à la vue d'un frère qu'il aimait comme lui-même. Il voulut qu'on différât de lui donner l'Extrême-Onction jusqu'à ce qu'il se fût confessé à lui; car ils avaient tant de confiance l'un en l'autre, qu'ils se rendaient mutuellement ce service, lorsqu'ils en avaient la commodité. Cependant, soit que la joie eût produit en lui une révolution salutaire, soit que son heure ne fût pas encore venue, le danger de mort disparut; le mal diminua insensiblement; et, dès que le malade se trouva en état de soutenir la fatigue du voyage, il alla, par le conseil des médecins, respirer l'air natal, laissant son frère à Bordeaux pour gouverner le diocèse, suivant l'intention de l'archevêque qui l'en avait prié. Mais, impatient de se rendre utile, il ne demeura à Tours que le temps nécessaire pour réparer sa santé; et, dès qu'il sentit que ses forces étaient rétablies, il se hâta d'aller rejoindre le P. Jean Bte et commencer les exercices du nouveau séminaire. Cette entreprise ne pouvait être confiée à des mains plus habiles. Le P. Gault, rempli comme il l'était de l'esprit ecclésiastique, sut l'inspirer aux jeunes sujets dont il avait la conduite. Formés à son école, ces nouveaux Séminaristes, se rendirent dignes de leur vocation et firent paraître autant de zèle que de lumières dans les emplois qu'ils eurent à remplir.

Vers ce même temps, son frère fut nommé curé de la paroisse Ste Eulalie de Bordeaux, official de la Primatie et chargé de travailler conjointement avec lui au gouvernement du diocèse en qualité de grand vicaire. Ainsi ces deux frères, qui n'avaient qu'un cœur et qu'une âme et pour qui il était si doux de vivre ensemble, se trouvèrent réunis de manière à espérer que ce serait pour longtemps. Mais la Providence en disposa autrement. Une expérience de 6 ans ayant fait connaître à l'archevêque de Bordeaux ce que valait le P. Eustache Gault, ce prélat en parla au premier ministre comme un homme d'un mérite rare qui était en état de rendre de très grands services à l'Eglise. Il n'en fallut pas davantage. Le cardinal de Richelieu, à qui la France ne peut refuser la justice de lui avoir donné de bons évêques, conféra, au mois de Mars 1639, l'évêché de Marseille, vacant par la mort de M. de Lomènie, au recommandé de l'archevêque de Bordeaux. Cette prélature, dont tant d'autres sujets se seraient accommodés bien volontiers, loin de flatter le nouvel élu, lui parut au contraire un fardeau dont il ne se sentait pas la force de soutenir le poids; et il ne l'aurait jamais acceptée, si le cardinal ministre, qui avait prévu sa résistance, n'eût chargé expressément M. de Sourdis de le presser vivement et de lui faire un cas de conscience du refus qu'il ferait de se prêter au bien que Dieu voulait faire par son canal dans une ville qui avait besoin d'un pasteur tel que lui.

La crainte de manquer aux desseins de Dieu le rendant obéissant à ceux des hommes, il accepta et se rendit à Paris pour remercier le Roi. Ce devoir rempli, il alla passer quelque temps à Tours, d'où il retourna, à la fin du mois d'août, à Bordeaux pour satisfaire au désir de M. l'archevêque qui l'avait prié de faire la visite des paroisses de son diocèse en attendant l'expédition de ses Bulles, qu'on n'espérait pas obtenir encore à cause des brouilleries qu'il y avait encore entre la Cour de Rome et celle de France.

Avant de commencer cette visite, il voulut aller voir son frère, que M. Litolphi Maroni, évêque de Bazas, avait appelé auprès de lui pour prêcher quelques sermons dans sa cathédrale et donner une retraite aux ecclésiastiques auxquels il se proposait de donner les saints ordres à l'ordination du mois de septembre. Mais le désir qu'il eut de soulager ce cher frère et l'application avec laquelle il se livra à un discours ou mémoire que le cardinal de Richelieu l'avait prié de faire pour servir à l'exécution d'un dessein qui intéressait tout à la fois l'Eglise et l'Etat; ce travail forcé, dis-je, le fit retomber dans la même maladie qui, cinq ans auparavant, avait mis sa vie en danger. Son état n'annonçant d'abord rien de fâcheux, il se fit transporter à Bordeaux où, au lieu d'user des ménagements dont il avait si grand besoin, il ne laissait pas de s'occuper des

différentes affaires du grand-vicariat, lesquelles exigeaient toute l'attention d'un homme qui aurait joui de la meilleure santé. Cette imprudence, ou pour mieux dire, son zèle excessif pour ce qu'il regardait comme faisant partie de son devoir, lui fut plus nuisible qu'il ne croyait. Le mal augmenta et les médecins jugeant que l'air de Bazas lui serait plus favorable que celui qu'il respirait, lui conseillèrent d'y retourner.

M. Litolphi, qui faisait de lui un cas infini, le reçut dans son palais au commencement du mois de février 1640 avec toute l'affection possible et il eut pour lui les attentions et les soins qu'il aurait pu avoir pour son propre frère. On ne saurait exprimer tout ce que le pieux malade eut à souffrir pendant cinq semaines que dura sa maladie et moins encore la patience qu'il fit paraître au milieu des douleurs les plus aigues. L'unique adoucissement qu'il trouvait à ses maux, c'était de considérer un crucifix qu'il tenait presque toujours entre les mains. Il ne pouvait se lasser de baiser l'image de son Divin Maître, et, se frappant la poitrine, à l'exemple du publicain, il réitérait sans cesse l'humble aveu de ses faiblesses, ne réclamant auprès de Dieu que sa bonté propice, comme s'il avait été un grand pécheur. C'est ainsi qu'il puisait dans les plaies sacrées de Jésus crucifié la constance et la force qu'il témoignait dans sa maladie, qui, bien loin de diminuer, allait toujours croissant.

Son frère, qui disait tous les jours la messe à un autel qu'on avait dressé dans sa chambre, le confessait et le communiait tous les jours afin de le fortifier de plus en plus par la nourriture du pain céleste. Il ne le quitta point jusqu'à sa mort, à laquelle il l'aida à se préparer par les réflexions et les considérations les plus touchantes. Lui ayant demandé un jour s'il n'appréhendait point de mourir : « Non, dit-il, je ne le crains point et c'est en quoi je ne puis assez admirer la majesté de la religion chrétienne, voyant la force qu'elle donne à nos esprits pour mépriser la chose la plus terrible qui soit au monde. Mais quelle consolation, ajoutait-il, n'est-ce pas à un chrétien d'espérer en mourant qu'il ira jouir de son Dieu? Mon frère, disait-il encore, liberet te Deus cito ab hoc seculo nequam. Oui, je le prie qu'il vous délivre bientôt de ce siècle pervers, que faisons-nous ici ? »

Puis, s'arrêtant un peu et demeurant quelque espace de temps les yeux collés sur son crucifix, il ajouta : « Vous ne tarderez pas à me suivre : vous serez évêque après moi ; je ne serai point sauvé en ce monde ; mais j'espère de l'être au Paradis. »

Enfin ce vertueux prélat, qui avait autant redouté l'épiscopat que l'Église de Marseille désirait de lui en voir exercer les fonctions, sentant approcher l'heure qui allait le décharger de ce fardeau et le séparer pour toujours de ce qui est sur la Terre ; cet homme de Dieu pria M. de Bazas de vouloir, comme son pasteur actuel, entendre sa dernière confession, lui administrer le saint viatique et l'Extrême-Onction, le suppliant instamment de ne point le quitter et d'agréer qu'il mourût entre ses bras. Le charitable évêque se rendit aisément à ses vœux. Alors le malade, se voyant muni de tous les secours de la religion, désira qu'on le mît à terre sur un matelas, afin d'y attendre comme un criminel l'arrêt de sa mort. Dieu ne différa point de le délivrer, car lui ayant pris une grande défaillance dans le moment qu'il venait d'être administré, on se hâta de lui donner quelque potion cordiale pour le fortifier. Mais, se confiant plus au secours de Dieu qu'en celui des hommes, il fit signe qu'on lui donnât son crucifix et s'arrachant des mains du domestique qui l'avait été prendre à l'autel : « Voici, dit-il, d'une voix déjà mourante, voici ce qu'il me faut donner pour me soutenir et me fortifier dans mes faiblesses ; le voici. » Et le portant à sa bouche, il dit : « Dominus firmamentum meum et refugium meum et liberator meus .... Deus in adjutorium meum intende ; Domine ad adjuvandum me festina. » Mais,

s'étant aperçu que son frère, qui le tenait entre ses bras, s'attendrissait en prononçant des actes de foi, d'espérance et d'amour qu'il lui faisait faire : « Mon frère, lui dit-il, ne vous affligez pas ; vous ne tarderez pas après moi ; nous nous verrons ensemble dans peu de temps devant Dieu. »

A peine eut-il prononcé ces paroles et fait quelques élévations d'esprit à N.S., qu'il leva les yeux au ciel, les ferma pour toujours à la lumière et rendit le dernier soupir, le 13 mars 1640, à 49 ans.

Quoiqu'il n'eût pas encore été sacré et qu'il n'eût pas même reçu ses Bulles, on lui rendit tous les honneurs qu'on a coutume de rendre aux évêques. Son corps fut exposé durant 3 jours dans la salle de l'évêché, revêtu du rochet et camail avec la croix pectorale, à cause qu'il avait déjà été préconisé à Rome. Et, le jour des funérailles, on le porta avec beaucoup de pompe dans l'église cathédrale, où M. de Bazas voulut faire l'office, qu'il accompagna d'une oraison funèbre digne de son éloquence et des vertus de celui qui en était l'objet. Son frère, dont la douleur était au-dessus de toute expression, emporta son cœur avec lui et le regarda toujours comme la seule chose capable de le dédommager de la privation de la présence de cet autre lui-même et il ordonna qu'après sa mort, on le plaçât à côté de lui dans son tombeau. Ce qui fut exécuté fidèlement suivant le témoignage même de M. de Belzunce, qui en fait mention dans son Histoire des Evêques de Marseille.

Gustache Gault fut regretté comme un homme des plus pieux, des plus éclairés et des plus judicieux de son temps. La nouvelle de sa mort fut un vrai deuil pour Marseille qui se complaisait dans l'espérance de jouir bientôt de la présence d'un pasteur dont le mérite reconnu lui promettait le plus heureux pontificat. Les pauvres perdirent en lui un bienfaiteur qui ne ressentait pas de plaisir plus sensible que de pouvoir les secourir. Ses amis et ses confrères le pleurèrent comme un homme dont la société était douce et intéressante. Bon, généreux, prévenant, affable, compatissant, rempli de charité et d'indulgence, il faisait les délices de toutes les personnes qui avaient l'avantage de vivre avec lui. Les jeunes sujets de l'Oratoire qui le consultaient dans leurs études, le trouvaient toujours prêt à seconder leurs efforts, à encourager leurs essais et à leur communiquer même les diverses pièces de son portefeuille qui pouvaient leur servir.

Ce prélat avait composé quelques ouvrages dont voici le titre :

(1 Discours de l'Etat et couronne de Suède, divisé en 10 chapitres, 5 géographiques et 5 historiques, fait par E.G.P.D.L'O.D.J., au Mans, chez Gervais Olivier, 1633, petit in 8 de 152 pages.

(2 Discours sur le Rhin etc. etc. 1633, in 8, dans lequel l'auteur, suivant le cours de ce fleuve, remarque l'origine et les raretés de toutes les pièces et les villes qu'il baigne. Il l'avait composé d'après les observations qu'il avait faites dans sa jeunesse lorsqu'il fit le voyage d'Allemagne.

(3 Généalogie des Hérodes, avec de petites notes très utiles pour l'intelligence des difficultés des Evangiles et des Actes des Apôtres, in 8. 16..

Parmi les ouvrages que le même auteur a laissés manuscrits, on doit distinguer les suivants :

(1 — Un traité sur les anciens Conciles.

(2 — Histoire abrégée de l'Ancien Testament qu'il n'eut pas le temps d'achever.

(3 — Des sermons fort solides et bien écrits pour l'époque.

(4 — Mémoire sur la Navarre fort bon mémoire qui combat l'usurpation que le roi d'Espagne en a fait.

(5 — Discours pour convier les souverains à peser combien il importe à l'Eglise et à l'Etat que les Lettres et l'éducation de la jeunesse ne soient pas attachées à un seul corps.

Adry = Bibl. des Ecrivains de l'Oratoire = (Bibl. Nle fonds fr. 25683) T. III, p. 25 =

Eustache Gault, nommé à l'évêché de Marseille, de Tours, mort à Bazas le 13 mars 1639.

Discours de l'état et consonne de Suède, divisé en 10 chapitres, dont 5 géographiques et 5 historiques, fait par E.G.T. (Chourangeau) pr. d. l'O.J. au Mans, chez Germain Olivier, 1733, in 8

Il a laissé d'autres ouvrages qui ne sont point encore imprimés, entr'autres d'un petit traité pour prouver combien il est dangereux que tous les colléges tombent peu à peu entre les mains des jésuites.

Voir, Moréri, suppl. de 1732.
Dict. de Toissons.

Bougerel = Lettre au P. Batterel =

Il naquit à Tours. Vous trouverez bien des circonstances de celui-ci (Eustache) dans la vie de J. Bte Gault, son frère. Dans le temps qu'il se disposait à venir se mettre en possession de l'église de Marseille, il fut attaqué d'une fièvre lente et d'une fluxion sur la poitrine à Bordeaux pendant plus de 5 mois. De l'avis des médecins il fut prendre l'air à Bazas; mais son mal le conduisit au tombeau. Il reçut les sacrements dans le palais épiscopal et mourut le 13 mars 1640. Ses obsèques furent célèbres. Le prélat y officia pontificalement et fit lui-même l'oraison funèbre. Il avait joint à une éminente piété une parfaite intelligence de la doctrine des saints Pères et une grande connaissance de l'histoire sacrée et profane aussi bien que de la géographie. Il a donné au public un livre de la Suède, il a laissé plusieurs mss. j'en ai mis le titre dans le catalogue.

Voyez les Vies de J.B. Gault
Rusty: Histoire de Marseille, 2e édition Livre X p. 37 et 38.
S. Marthe: Gallia christiana T. I

Eustache Gault a laissé

(1° la Description de la Suède imprimée
(2 la Description du Rhin Mss.
(3 Histoire des conciles Mss.
(4 Traité des prétentions de Sa Majesté sur la Navarre Mss.
(5 Discours pour inviter les Souverains à peser combien il est important pour l'Eglise que les lettres ne soient pas attachées à un seul ordre.

Il mourut à Bazas en 1640 sans avoir pris possession de l'évêché de Marseille

Sur sa vie, voyez:

(1 Oraison funèbre d'Eustache Gault par M. de Bazas mss.
(2 Marsollier: Vie du bienheureux J.B. Gault. La vie d'Eustache se trouve dans les livres I et II.
(3 Ruffi: Histoire de Marseille. 2e édition, Livre X, p. 37 et 38
(4 Denys de Ste Marthe: Nova Gallia christ. T. I

(5 quem designatum episcopum cecinit, nuper defunctum luget Eustachius Gault, Oratorii presbyterum, poeta Carolus Faber, V. Gibracii et D. Sanjoriani Fabrorum, consanguineus nepos, congr. Orat. presbyter, calendis aprilis 1640 in 4

R. P. BOUGEREL
Bibliog-graf.(T 1,p(3)
Ms. de Montpellier

4

Eustache Gault
nommé évêque de Marseille

N° de la notice 8

Le P. Eustache Gault naquit à Tours l'an 1590 d'une honnête famille. Il fut frère du Bienheureux J.B^te Gault, prêtre de l'Oratoire, et évêque de Marseille. Ils entrèrent tous les deux dans l'Oratoire à Paris l'an 1618, et furent reçus par M. de Bérulle. Ils avaient étudié à Rome, à Lyon et à Paris. Le Père Eustache fut envoyé à Madrid par M. de Bérulle, où il se fit aimer et respecter. Delà, il fut supérieur de la maison de Tours, ensuite envoyé à Bordeaux, où il rendit de grands services à cette église. M. de Sourdis ayant fait connaître son mérite au cardinal de Richelieu, ce cardinal le nomma à l'évêché de Marseille, et chargea l'archevêque de Bordeaux de le faire consentir à cette nomination, ce qu'il eut bien de la peine à obtenir. Enfin il en vint à bout, et le chargea, en attendant ses bulles, du soin de visiter son diocèse. Il prêcha partout avec un zèle admirable; mais, ayant été attaqué des poumons, les médecins lui conseillèrent d'aller prendre l'air à Bazas. Henri Lefèvre Maroni en était évêque. Le saint prélat le reçut comme son frère. Mais la trop grande application qu'il donna à l'étude pour composer un discours important à la religion et à l'état, dont le cardinal de Richelieu l'avait chargé, le fit retomber malade. Sa patience fut à l'épreuve de tout. Le prélat en eut un soin étonnant. Son frère, J.B^te, courut à son secours. Il l'assista continuellement. Il se confessait et communiait tous les jours. Il mourut ensuite le 13 mars de l'an 1639, comme ses bulles étaient en chemin. M. de Bazas le fit exposer deux jours avec le rochet, le camail et la croix pectorale. Il prononça ensuite son oraison funèbre, et le fit enterrer le plus solennellement qu'il put.

C'était un homme très judicieux. Sa conversation avait des charmes qui le faisaient aimer et estimer de tout le monde. Il avait des entrailles de père pour les pauvres. Il était insensible à ses propres intérêts, et n'avait de la sensibilité que pour ceux de ses amis. Son application continuelle à l'étude lui avait acquis une parfaite intelligence de la Doctrine des saints Pères et une connaissance très exacte de l'histoire sacrée et profane. Il aimait passionnément la géographie, à laquelle il s'était toujours attaché avec tant de soin que son seul regret, en mourant, fut de ne s'être pas assez adonné à la prédication, et d'avoir perdu tant de temps sur un point de terre. La délicatesse de ses poumons ne lui a permis de prêcher que trois ou quatre carêmes, pendant lesquels, outre l'approbation universelle de ses auditeurs, il a mérité que l'un de nos prélats, le plus grand prédicateur de son siècle, ait dit qu'il prêchait comme lui même eût voulu être en état de le faire.

Ouvrages :

I. Discours de l'état et couronne de Suède, par Gustache Gault, prêtre de l'Oratoire. Au Mans. Olivier 1633. in 8°. Divisé en 10 chapitres, 5 géographiques, 5 historiques fait par E. G. P. p. d. l. O. J.

II. Généalogie des Hérodes avec de petites notes très utiles pour l'intelligence de plusieurs difficultés des 2 Evangiles et des actes, impr. à....

III. mss. Il Disposa celle des Césars et une notice très exacte de l'Empire avec plusieurs autres pièces concernant les intérêts des princes. Il n'eut pas le temps de les publier.

IV. mss. Discours touchant le Rhin, dans lequel, suivant le cours de ce fleuve, il remarque l'origine et les marchés de toutes les places et de toutes les villes qu'il arrose.

V. mss. Discours qui justifie les prétentions du roi sur la Navarre, et qui combat l'injuste usurpation qu'en fit autrefois le roi d'Espagne.

VI. mss. Discours pour convier les souverains à peser combien il importe à l'église et à l'état que les lettres ne soient pas attachées à un seul ordre.

VII. mss. Traité des conciles.

VIII mss. Abrégé de toute l'histoire du Vieux et du N. Testament. Ouvrage imparfait.

No 4945 1861

J. Calvin –

Bonn den 6 April

R 7/11

Monsieur l'Ab

2 Impasse

1r.

Mgr. EUSTACHE GAULT NOMME
Evêque DE MARSEILLE M. EN 1640

Eustache Gault. (Jinlly)

EPREUVE
Kodak
COULEUR
K.P.SEVRAN 1-60

MM 608 P 13 N 170

Le Père Eustache Gault

natif de Tours

entré à Paris le 10 juin 1618

a prins la robbe la veille de S. Jean Bte

mort à Bazas, nommé évêque de Marseille

Gault Eust. (- 1639)

Bibl nat. Gault (Eustache)

M.
1692
+/-A.1.

Discours de l'Estat
et Couronne de Suede
Divisé en dix chapitres cinq
Géographiques, et cinq historiques
Fait par E.G.T.P.D.L.D.I
(note mss. Eustache Gault Tourangeau
frère de l'oratoire de Jesus)
Au Mans
chez Gervais Olivier XXX
MDCXXXIII. in 8° de 152 pp.
à la fin se trouve un avis
de l'Imprimeur au Lecteur qui

prie la Date de la composition du Discours à l'année précedente i.e. 1632.

M. même titre . . . .
1692
+1 A.2 Seconde édition revûe corrigée et augmentée

Du Mans chez Hierosme Olivier in 8° MDCLVI 152 pp.

Il y a au début un avis de l'Imprimeur aux Lecteurs, différent de celui de la Première édition.

M 1692
+1 Discours de l'Estat et Couronne de Suède Divisé en deux parties. La Première contenant une Description géogr. . . . la seconde un abrégé de l'histoire de tous les Rois de Suède . . . . .
à Paris chez Augustin Courbé MDCXXXIII avec privilège du Roy. Il y a au commencement l'avis qui est à la fin de la 1ère éd. Du Mans.

MM 608

Gault (le P. Eustache)

natif de Tours entra en la Congregation l'an 1618 le 10me de Juin et print la robe la Veille de St Jean-Baptiste en la maison de Paris.

En marge: mort à Basas ndé. Evesque de Marseille.

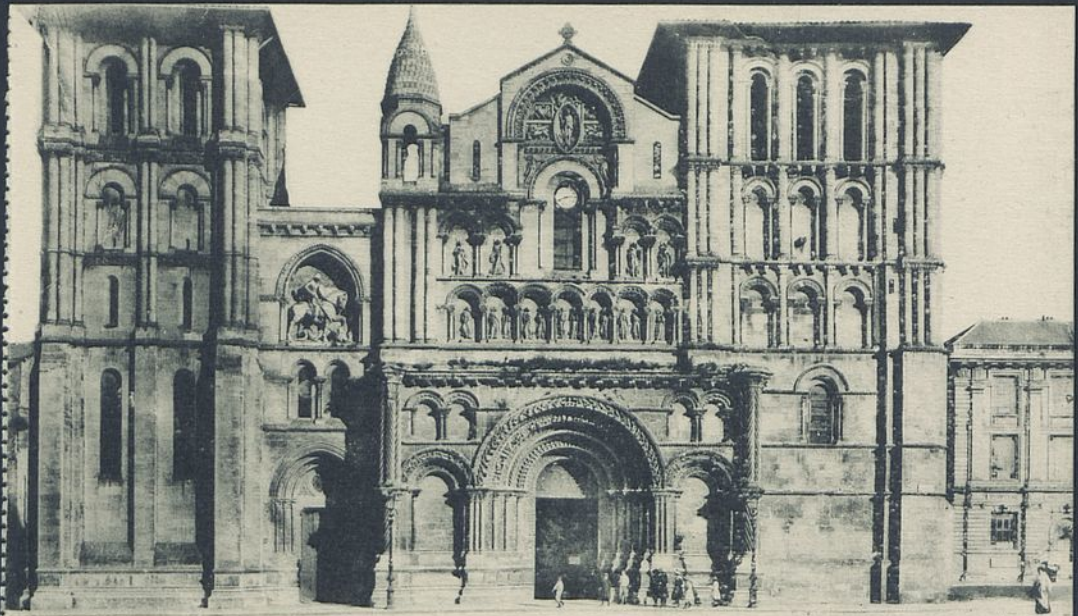

Phototypie Marcel Delboy, Bordeaux

40. - BORDEAUX. — Église Sainte-Croix (VIe siècle). M. D.

Eustache Gault de Tours 1590-1639

Histoire et politique de la Suède

Citer plus exact : Discours et état du royaume de Suède
qui justifie les prétentions du roi sur la Navarre
au Mans, G. Olivier 1633 in 8

Voir Moréri I suppl.

Traité des Comètes

Discours sur le Rhin

Voir Barbier 3965

Eustache Gault

Voir Lelong N 8053

– quem designatum Episcopum accipit, super defunctum
Eugen Eustachium Gault, oratorii presbyterum, poeta
Carolus Faber . V. Fibracii et D. Janjoriani, Fabrorum,
consanguineus nepos, congregationis oratorii presbyter
Calendis Aprilis 1640 ri 4

Eustache Gault

1631 (ensemble) sup à Tours, 3e consultant

session XXVI jeudi 21 août élu 3 assistant

Eustache Gault

+ Eloge funèbre en vers latins par le P. Charles Du Faur indiqué par la biblioth. historique de la France (T. I. N. 8053)

il faut ajouter cet autre que Fevet de Fontette n'a pas connu :

+ Epicedium in illustrem Reverendumque Dominum D. Eustachium Gault, designatum Massilientium Episcopum, et Congreg. Orat. D. Jesu presbyterum, ad nobilissimos Turonum proceres ; Vindocini. 1640 in 4° de 7 pages.

La pièce est signée : « Andreas de Clercq, presbiter Congreg. Orator. D. Jesu cecinit Vindocini, in collegio Caesareo ejusdem Oratorii. »

Gault (Eustache ?)

Bibl. nat
mss.
23464 Discours touchant les
Conciles nationaux.

Gault
Entaille

---

noir
préface
p. 12

Gault (Eustache)

Voir Moréri

—

Il y a bien des circonstances de sa vie dans celle de J. B. Gault, soufrire par Marchetti, liv. 1 et 2.

—

Voir Ruffi, hist. de Marseille, 2e éd. liv. X. pp. 37, 38

Gall. christ.

Quem designatum episcopum cecinit, Nuper defunctum luget Eustachium Gault, Oratorii presbyterum, poeta, Carolus Faber, V. Pibracii et P. Sanjoriani, Fabrorum, consanguineus nepos, cong. orat. presbyter, calendis aprilis. 1640, 4°

(Sic)

Eustache Gault

1590 – 1639

Cloyseault :

Ménologe p. 26

Le Père Eustache Gault est né à Tours, l'an 1590; d'abord qu'il fut capable d'étudier, son père lui donna un précepteur sous lequel il fit en peu de temps de grands progrès à cause de la vivacité de son esprit et de la grande ouverture qu'il avait pour les sciences. Mais il ne lui permit pas d'achever le cours de ses études. Il voulut l'élever dans les affaires et dans le négoce, et pour ce sujet il l'envoya à Lyon. Il continua ses études, et de là il vint faire sa philosophie à la Flèche. Ensuite, il étudia pendant quelques années en Sorbonne, et il retourna à Rome continuer sa théologie, où il reçut le bonnet de Docteur, au collège de la Sapience. La mort de son père l'obligea de revenir en France. Il était dans un âge à se déterminer sur l'état qu'il voulait embrasser pour le reste de ses jours. Il fit des prières extraordinaires pour ce sujet. Il fut inspiré de Dieu d'entrer dans la Congrégation naissante de l'Oratoire. Il y fut reçu l'an 1615. Etant prêtre, il eut un grand désir de prêcher l'Evangile aux infidèles pour y essayer d'y acquérir la couronne du martire. Mais Dieu le destina à une autre sorte de martire. On l'envoya à Madrid établir une maison de l'Oratoire. Il y fut admiré par les Espagnols. Il y avait dans ce temps des béates qui faisaient beaucoup d'éclat et sur lesquelles les supérieurs de l'Inquisition étaient fort en peine. Ils le prièrent d'en examiner une, et il découvrit que c'était une véritable hypocrite, qui étant trompée par le démon abusait de la crédulité des peuples, ce qui lui donna beaucoup de réputation. Henry d'Escoubleau

de Sourdis, archevêque de Bordeaux, se servit de lui, après son retour d'Espagne, pour établir un séminaire. Pour cet effet, il lui donna la cure de Ste Ulalie. Il s'y comporta avec tant de piété, de zèle et d'édification, que, sur le récit qu'il en fit au Cardinal de Richelieu, il fut nommé à l'Evêché de Marseille. Pendant qu'il attendait ses bulles de Rome, il fut prié par l'Evêque de Bazas de faire des conférences à ses ecclésiastiques pour se disposer à recevoir les ordres. Il y tomba malade de sa trop grande application, et il y mourut le 13 de mars de l'an 1639.

M. M. 607, 1e catalogue, N. 448 =

Eustache Gault, nommé évêque de Marseille, prêtre, mort en 1640

Baptiste Gault, une dissertation sur les miracles qui se faisaient à son tombeau, et c'est de lui que veut parler le P. Senault quand il finit ainsi, en 1647, l'histoire de ce saint prélat : « J'omets plus de 50 autres miracles, confirmés par le témoignage, non seulement des familles, mais des villes toutes entières, qui chargent d'une confusion éternelle ce ministre insolent, qui, croyant aussi peu aux miracles de J.C. qu'à ses mystères, a osé impudemment écrire contre ceux-ci, qui sont confirmés par toute une province, et qui se font d'ordinaire si publiquement, qu'ils ont souvent 2 ou 3000 personnes pour témoins. »

(1) Senault p. 143

Jean Dagens = Correspondance du Cardinal Pierre de Bérulle, Paris, Desclée de Brouwer, 1937, 3 vol in 8

~~C. I, lettre 182, page 324, Lettre de Bertin de Rome, à Bérulle, 15 X. 1618 =~~

Il ne s'agit pas de lui

~~Je vous ai écrit comme j'avais fait proposer au cardinal Bellarmin la dévotion, (vœu de servitude) et sa réponse... Je n'en ai point parlé depuis au P. Eustache et n'en parlerai à personne.~~

C. II, lettre 215 p. 33 à Gibieuf d'Avignonet 7 juin 1619 =

Ma première pensée était de réserver le P. de Rioms pour Troyes en la place des 2 frères (Gault) qu'il faut envoyer à Saumur, au lieu du P. Bourgoing qui est nécessaire à la direction de la cure de Toulouse et par le même moyen peut suffire à la prédication.

lettre 220, p. 43 à Gibieuf, 26 juin 1619 =

Je considère le P. Bourgoing pour Toulouse; mais je différe à l'y envoyer jusqu'à ce que je reconnaisse avec plus de loisir qui je pourrai mettre à Troyes en la place du P. Eustache et de son frère

lettre 245, p. 72, à Gibieuf, de Toulouse, 20 oct. 1619 =

Je serais bien aise de trouver, ou à Tours ou à Paris MM^rs les Gaults pour leur parler à loisir.

lettre 286, p. 139, à Bertin, 7 sept 1620 =

Le P. de Soulfour, revenant de Rome pourrait s'arrêter à N.D. des Grâces avec le P. André Tod qui y est et qui le recevra charitablement.

(Le P. Tod était donc revenu de Dijon où il avait été remplacé par le P. Eustache Gault.

lettre 428, p. 385 à Louis Dinet, év. de Mâcon, juin 1623 =

Il lui adressait, dit Batterel, le P. Eustache Gault, supérieur de la maison de Dijon, homme prudent et fort propre à terminer tous nos différents au gré du Prélat, n'ayant rien plus à cœur que de faire en sorte que non seulement les clauses de leur traité, mais encore la personne qui doit les passer avec lui, lui soit agréable.

lettre 444, p. 402 au P. Thiersault, 14 sept 1623. Thiersault est à Lyon.

Le 14 septembre le P. de Chantelouve a écrit à M. Charlier et encore à un autre pour vous donner 200 écus sans intérêt pour le P. Gault, je lui ai écrit mardi dernier.

lettre 445. p. 402 au P. Ch. Dorron, sup. à Tours, sept. 1623 =

Je suis obligé d'envoyer en un bien long voyage les P. Gault pour affaire nouvelle qui m'est survenue. Et partant, je dois pourvoir et à Dijon et à Tours; à Dijon par vous, et promptement, car ils en sont à dehors

La Rochelle 21-02 1987.
- Lagord -

FRANCINE GAULT
23, Rue du Fief Nouveau
17140 Lagord.

Monsieur l'Archiviste Prêtre de l'oratoire -

Dans mes ascendants se trouvent Mgr. Eustache Gault et Mg. Jean. Batiste Gault. prêtre de l'oratoire Peut être avez vous sur eux des renseignements que J'aimerais connaître - Je m'adresse donc à vous pour cela -

Pouvez vous me prêter des documents les concernant et que vous possederiez dans vos archives? il est bien évident que Je vous rendrai tout en parfait état.

Des indications nombreuses de mon document. dont Je vous joins photocopie, sont malheureusement trop éloignés, telles les Archives des Bouches du Rhône ou de Provence -

Je crois que vous comprendrez le désir que J'ai de mieux connaitre ces deux Prélats de votre ordre

Vous remerciant à l'avance de votre bienveillance
veuillez croire, Monsieur l'Archiviste, à mes sentiments
très respectueux.

Raymonde Gault

Eustache Gault, né à Tours le 14 août 1591, prêtre de l'Oratoire, vicaire général de Bordeaux, Évêque de Marseille. de 1639 à 1640. mort à Bazas le 13 Mars 1640

Bibliographie: Albanès; armorial des Évêques de Marseille, Marseille, 1884. page 156 et 157; Albanès: gallia christiana novissima. Marseille. Valence 1899, col. 620-621: Belsunce: antiquité de l'église de Marseille, 1759, tome III, page 401 à 404 Pierre Louvet, abrégé de l'histoire de Provence tome II aix 1671 page 186.

Jean Baptiste Gault, né à Tours le 29 décembre 1595, frère d'Eustache, supérieur des prêtres de l'Oratoire au Mans, curé de Ste Eulalie à Bordeaux, évêque de Marseille 1640 à 1643. sacré comme évêque à Paris le 16 octobre 1642, arrivé à Marseille le 9 janvier 1643, mort à Marseille le 23 Mai 1643. Le procès de sa canonisation commencé immédiatement après sa mort, repris par Mgr. Robert à la fin du XIX siècle. est toujours pendant en cour de Rome.

Bibliographie. Albanès: Armorial.. page 158-160; Albanès: gallia..... col. 621 à 634; Belsunce, antiquité..... III page 405 à 419. Pierre Louvet, abrégé de l'Hist. de Prov..... page 190 à 193. Barthelemy, Histoire d'Aubagne I p. 247-249

Pierre de Bausset: Tableau de la vie et de la mort de Mgr. J. B. Gault... avec le pieux dessein que ce bon prélat avait fait pour l'instruction de tout son diocèse. Marseille, Garcin, 1643. (La même année, il y eut à Paris, chez Villeri, Alazert et de Sercy, une autre édition de ce livre de Pierre de Bausset en lettres plus grosses) Ces livres se trouvent à la Bibliothèque Nationale à Paris.

— De la Serre. La vie et la mort du Bx. J. B. Gault, évêque de Marseille. Paris, 1649.

— Fr. Marchetti: La vie de messire J. B. Gault, évêque de Marseille. Paris, 1650

— Ph. Tamizey de Larroque: Notice sur J. B. Gault... par Gaspard de Simiane... avec avertissement, notes et appendices bibliographique. Bordeaux, 1895

X ... Vie de J. B. Gault, Marseille, 1856

— Abbé Ricard: Vie de Mgr. Gault, Marseille, 1864

— St Barthélemy, Documents inédits sur J. B. Gault, évêque de Marseille, Marseille 1878

— Mgr. Robert, evêque de Marseille: Lettre pastorale sur J. B. Gault Marseille 1873.

— Mgr. de Mazenod, évêque de Marseille: Mandement sur la translation des restes de ... J. B. Gault. Marseille 1856

— P. M. Bavin. Une lettre inédite du vénérable J. B. Gault (Annales de Provence 1913, p. 263 à 266.

archives de l'archevêché: actes du procès de la cause J. B. Gault.
archives départementales des B.d.R. Certaines pièces de ce procès.

M. Tamizey de Larroque dans sa notice sur J. B. Gault Bordeaux 1895 p. 24 à 32 cite plus de 40 ouvrages sur cet évêque ainsi que 9 manuscrits.

Chanoine Pierre Esperet
Villa Stella Matutina
Chemin des Mourgues
Plan de Cuques (B.d.R.)

ex. Juilly.
Dec. 82

PRIERES CHRESTIENNES ET CATHOLIQVES
Pour le Matin.

Instituees par Monseigneur Iean-Baptiste Gault Euesque de Marseille. Que chasque Chef de maison doit dire ou faire dire tous les iours à leurs enfans & domestiques.

✠ AV NOM DV PERE, DV FILS, & du Sainct Esprit.

Esleuez vos esprits, vos pensees, & vostre cœur à Dieu : qui est present par tout, est icy au milieu de nous, & qui a veillé à nostre conseruation pendant que nous dormions : & en nous prosternant en sa presence, disons luy du fond de nostre cœur,

IE vous adore ô mon Dieu, Createur du Ciel & de la terre : Ie vous adore dans l'vnité de vostre Essence, & Trinité de vos Personnes : Ie vous adore Pere, Fils & S. Esprit, qui estes vn seul Dieu : Ie souhaite que toutes les creatures vous rendent l'honneur qui vous est deu : Ie reconnois que tous les biens que nous auons viennent de vostre main liberale : Ie vous remercie de tous ceux qu'il vous a plû iusques icy me despartir, quoy que i'en fusse entierement indigne : Ie vous remercie de ce qu'il vous a plû iusques icy me conseruer de tant de dangers, & notamment céte nuict : Et sur tout ie vous remercie, de ce que vous auez deigné enuoyer vostre Fils vnique au monde pour estre nostre Maistre & Redempteur : Ie reconnois auoir esté si miserable, qu'au lieu de vous adorer, aymer & seruir, selon que vostre bonté & grandeur infinie exige de nous, selon que i'y estois obli- [illegible]

O Saincte Mere de mon Seigneur Iesus, ie vous reconnois & accepte pour ma souueraine Dame, & dans céte veüe ie me donne tout à vous, donnez moy s'il vous plaist à vostre Fils & priez qu'il me donne la grace de mourir plustost que de l'offenser.

Et vous aussi mon S. Ange gardien, & tous les Saincts & Sainctes de Paradis, donnez moy à mon Seigneur Iesus, & le priez de me donner la grace de mourir plustost que de l'offencer.

L'Oraison Dominicale.

NOstre Pere qui estes és Cieux. Vostre nom soit sanctifié. Vostre Royaume aduienne. Vostre volonté soit faite en la terre comme au Ciel. Donnez nous auiourd'huy nostre pain quotidien. Et nous pardonnez nos offences, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offencez. Et ne nous induisez point en tentation. Mais deliurez nous du mal. Ainsi soit-il.

Salutation Angelique.

IE vous saluë Marie pleine de grace, le Seigneur est auec vous. Vous estes benistе sur toutes les Femmes, & benist est le fruict de vostre ventre IESVS.

Saincte Marie Mere de Dieu, priez pour nous pauures pecheurs maintenant & à l'heure de nostre mort. Ainsi soit-il.

Le Symbole des Apostres.

[illegible]

[illegible] c'est deqfloy ô mon Dieu, ie vous [illegible] pardon, vous suppliant de me preuenir d'ores en auant [illegible] par vos graces, regir & conduire tellement mon entendement, ma volonté & toutes mes puissances, que connoissant ce que vous desirez de moy, ie le veuille, ie l'embrasse, & qu'il n'y aye plus rien dans le fond de mon ame qui resiste tant soit peu à vos sainctes volontez: esloignez de moy toutes les choses qui vous deplaisent en moy, & donnez moy tout ce qui peut m'ayder à vous estre agreable: Vous connoissez mieux que moy ma foiblesse & mes mauuaises inclinations: Ie vous supplie de les surmonter par l'éfort de vostre grace.

Et Vous, ô Fils vnique du Pere Eternel, mon Seigneur Iesus-Christ, qui auez voulu pour l'amour de nous vous reuestir d'vne Ame & d'vn Corps passible & mortel comme le nostre, qui auez mené vne vie humble & pauure, & qui pour comble de vostre amour, auez voulu pour nos pechez estre foüeté horriblement, puis couronné d'espines, & enfin condamné au supplice de la Croix, en laquelle vous estes mort pour satisfaire à Vostre Pere Eternel pour les pechez des Hommes, pour leur en obtenir le pardon, & nous apprendre à tous par vostre exemple, à souffrir patiemment les maux & incommoditez qui nous arriuent: Donnez moy s'il vous plaist des forces pour connoistre ces grandes obligations que ie vous ay, & de l'amour pour vous aymer autant que vous estes aymable: que ie me sens coulpable de vous auoir si peu aymé, d'auoir si peu employé les facultez de mon ame & de mon corps à vous honorer & seruir: Ie suis tout vostre, par le droit de la creation, ie suis encor à vous dauantage, m'ayant racheté au prix de vostre Sang, & toutesfois ie n'ay iusques icy nullement vescu comme estant à vous: mais ie veux d'ores en auant, par eslection propre de ma volonté, estre tout à vous; & dés maintenant ie vous offre, vous donne & vous consacre ô mon IESVS, mon corps, mon cœur, mon ame, mon esprit, ma vie, toutes mes pensees, paroles, actions & souffrances: faites s'il vous plaist ô mon Sauueur, par vostre misericorde, que cela soit ainsi, & que ie meure plustost aujourd'huy que de vous offencer.

[illegible] de la Vierge Marie [illegible] souffert sous Ponce Pilate, a esté crucifié [illegible] aux Enfers, le tiers iour est ressuscité des mors. Il est monté aux Cieux & est assis à la dextre de Dieu le Pere tout puissant. Et de là viendra iuger les viuans & les morts.

Les Commandemens de Dieu.

VN seul Dieu tu adoreras & aymeras parfaictement.
Dieu en vain tu ne iureras, ny autre chose pareillement.
Les Dimanches tu garderas, en seruant Dieu deuotement.
Pere & mere honnoreras, affin que viues longuement.
Homicide point ne seras, de fait, ny volontairement.
Luxurieux point ne seras, de corps, ny de consentement.
Rien du prochain tu ne prendras, ny retiendras à ton escient.
Faux tesmoignage ne diras, ny mentiras aucunement.
L'œuure de la chair ne desireras, que en mariage seulement.
Biens d'autruy ne conuoiteras, pour les auoir injustement.

Les Commandemens de l'Eglise.

LEs Festes tu sanctifieras qui te sont de commandement.
Au S. Dimanche Messe oüiras & aux festes pareillement.
Tous tes pechez confesseras à tout le moins vne fois l'an.
Ton Createur tu receuras, au moins à Pasques humblement.
Quatre temps, veilles ieusneras, & le Caresme entierement.
Vendredy chair ne mangeras, ny le Samedy mesmement.

Oraison à la Vierge Marie.

O Iesus, ô Mere de Iesus, donnez nous s'il vous plaist vostre saincte benediction. Et vous tous Saincts & Sainctes de Paradis, adorez, aymez, loüez & benissez Dieu & son Fils Iesus pour nous, durant toute cette iournee, & nous obtenez d'eux la patience dans nos trauaux, & la grace de les loüer, aymer & benir, par toutes les actions, paroles & pensees de nostre iournee.

† *Au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit. La Bien-heureuse Vierge Marie, & son Bien-heureux & pieux Enfant nous benisse tous pour iamais. Ainsi soit il.*

A MARSEILLE, Chez CLAVDE GARCIN Imprimeur du Roy & de la Ville. 1643.

Gault

(Eustache)

LE PÈRE

EUSTACHE GAULT

(1591-1639)

Sommaire. — Ses études. — Il les quitte. — Il les reprend. — Il étudie à La Flèche en philosophie; en Sorbonne à Paris. — Son voyage. — Sa vocation. — Son entrée à l'Oratoire, l'an 1615. — Il reçoit la prêtrise. — Son voyage d'Égypte. — Il condamne sa mère dans une affaire dont il est le juge. — Son séjour à Madrid. — Sa charité pour un ordre de religieux à l'occasion d'un prédicateur. — Il est fait supérieur à Tours, l'an 1629. — Il établit un séminaire à Bordeaux, où il tombe malade en 1634. — Il est assisté de son frère. — Il retourne à Bordeaux. — Il tombe malade. — Sa consolation durant sa maladie. — Prédiction de la mort de son frère. — Sa mort, l'an 1639. — Ses ouvrages.

Il ne s'est peut-être jamais trouvé de frères dont l'esprit et l'humeur aient eu plus de correspondance que les PP. Eustache et Jean-Baptiste Gault. Le rapport qui était entre eux n'était pas moins un effet de la grâce que de la nature, et il a toujours entretenu une si parfaite amitié qu'ils souffraient sensiblement quand ils étaient séparés. Aussi leur a-t-on toujours permis de vivre ensemble dans la Congrégation, comme ils avaient fait dans le monde. Ils faisaient leurs voyages de compagnie, une même maison leur servait de demeure, et si la charité ou l'obéissance ne les séparait, ils n'étaient jamais éloignés.

Quand ils furent capables d'étudier, leur père[1] leur donna un précepteur qui en peu de temps fit faire de grands progrès à Eustache, à cause de la vivacité de son esprit et de la grande ouverture qu'il avait pour les sciences : tout petit qu'il était, il y prenait un plaisir qui n'était point ordinaire à ceux de son âge; mais son père, qui avait d'autres desseins sur lui, l'en retira bientôt pour l'élever dans les affaires et dans le négoce; et pour cet effet il le fit sortir de Tours, sa patrie, et l'envoya demeurer à Lyon.

Eustache, se trouvant sevré de la douceur qu'il commençait à trouver dans l'étude, quitta ses livres pour satisfaire à la volonté de son père. Mais ce changement ne se fit pas sans beaucoup de peine pour lui, parce que la crainte qu'il eut de fâcher son père ne lui permettant pas de témoigner son mécontentement, il fut contraint de dissimuler sa douleur. Cette peine ne lui parut pas d'abord si insupportable comme il la trouva dans la suite. Mais après quelques mois de séjour, n'y pouvant plus tenir, il sortit de Lyon, passa les Alpes, et alla voir les plus belles villes d'Italie; la curiosité qu'il eut de considérer à loisir ce qu'elles avaient de plus rare l'obligea d'y faire un si long séjour que ce voyage dura deux ans.

A son retour il trouva son frère à Lyon, qui étudiait et qui était pensionnaire chez les RR. PP. Jésuites. Il perdit alors l'envie de passer outre, et, prenant cette rencontre inopinée pour une occasion que Dieu lui offrait de se remettre à l'étude, il le pria

1. Jacob Gault, qui, dit Batterel, II, 3e, allié aux meilleures familles de Tours, passa par toutes les charges qui peuvent donner du lustre à un bourgeois dans sa ville. Il n'eut de Marguerite Poitevin, sa vertueuse épouse, que ces deux enfants. Eustache, l'aîné, naquit en 1591.

de lui servir de maître et de lui donner ses leçons. Jean-Baptiste, ravi de la résolution de son frère, n'oublia rien de tous les soins qu'il put apporter pour le bien instruire, ce qui réussit si heureusement que, dans peu de mois, de disciple il se rendit son égal. Ils ne se quittèrent jamais depuis pendant toutes leurs études, Eustache ne pouvant vivre content, s'il n'était auprès de son frère, qu'il a toute sa vie aimé avec des tendresses si grandes, que ceux qui l'ont connu se sont étonnés qu'un esprit aussi fort que le sien fût si délicat et si sensible en son affection. Ils firent leur rhétorique ensemble, avant que de sortir de Lyon, mais avec des exemples d'une piété et d'une diligence peu communes à des écoliers. Leurs parents les rappelèrent à Tours pour les envoyer à La Flèche[1]. Ils y passèrent quelques années dans l'étude de la philosophie. Cependant Notre-Seigneur, qui les avait marqués pour siens dès le ventre de leur mère, leur donna de grands désirs de se consacrer à lui pour le service de son Église. Ils furent longtemps à lui recommander cette affaire; mais, se voyant tous les jours plus fortement pressés et appelés par la voix d'une si sainte inspiration, ils résolurent enfin, pour s'en rendre plus capables, d'étudier auparavant en théologie.

Leur cours étant fini, ils se rendirent à Tours, où, après avoir déclaré leurs inclinations à leur père, ils obtinrent de lui la permission d'aller à Paris pour y étudier en Sorbonne, et puiser les lumières de la théologie dans cette source aussi pure que féconde, et qui se vante avec raison d'avoir vu autrefois les pères et les maîtres de l'école parmi ses enfants et ses disciples. Le progrès qu'ils y firent fut si grand que

1. Ce collège était à cette époque dirigé par les Jésuites.

leurs maîtres devinrent leurs admirateurs, et présagèrent dès lors que Dieu voulait en faire quelque chose de grand dans son Église. Messieurs Duval et Gamache, ces deux lumières de leur temps, y enseignaient; ils les écoutaient avec tant d'assiduité et d'application que, croyant que ce ne fût pas assez d'y employer les jours entiers, ils y passaient quelquefois des nuits, durant lesquelles ils ruminaient avec moins de distraction et plus de loisir les matières les plus difficiles que ces grands hommes avaient traitées. Ils eurent la pensée d'aller continuer leur théologie à Rome ; mais, avant que d'entreprendre un si long voyage, ils furent à Tours pour voir leurs parents. Leur mère, à qui ils découvrirent avec plus de confiance leur dessein, après avoir mûrement pesé leurs raisons, et vu avec une prudence admirable tout le succès qu'elle en devait espérer, jugeant que c'était l'avantage de ses enfants, n'épargna rien de tout ce qu'elle crut nécessaire pour les entretenir honorablement dans Rome. Elle leur donna jusqu'à ses bagues et ses joyaux, et elle les vit partir avec tant de constance, que cette rude séparation ne fut pas capable de lui faire répandre une seule larme.

Ils vinrent premièrement à Marseille dans l'espérance d'y trouver quelque embarquement ; mais n'en ayant point rencontré pour l'Italie, ils furent contraints d'aller jusqu'à Cannes, qui est un petit port de Provence, d'où sortent souvent quantité de barques et de felouques pour les côtes d'Italie. Quand ils arrivèrent à Cannes, ils y trouvèrent, à la vérité, une barque prête à faire voile ; mais quelque favorable que parût cette commodité, ils ne purent jamais se résoudre à s'y embarquer, à cause du vent qui était trop frais ; ce délai ne fut pas tant

l'effet d'une juste appréhension de quelque naufrage qu'une marque visible du soin que la Providence divine prenait de les conserver. En effet, cette pauvre barque, qui eût trouvé peut-être son salut dans le bonheur de ces deux passagers, fut prise malheureusement à quelques milles de là par un corsaire turc, qui fit esclaves tous les hommes qu'elle portait. Cette triste nouvelle, qu'ils apprirent par des pêcheurs qui les avaient rencontrés, les obligea de remercier Dieu qui les avait délivrés de ce danger, et de faire encore quelque séjour à Cannes. Au bout de quelques jours ils en partirent pour Gênes; de Gênes, ils passèrent à Livourne, et enfin de Livourne ils se rendirent à Rome.

Ils n'y eurent pas demeuré longtemps qu'une communauté des plus célèbres qui soient dans l'Église[1] désira passionnément d'attirer dans son ordre Eustache, dans les hautes espérances qu'elle avait conçues de la force de son génie. On n'oublia rien pour trouver le moyen de lui parler seul, afin de lui en faire l'ouverture avec plus de liberté; mais il fut impossible d'en rencontrer jamais l'occasion.

L'état de leurs affaires les obligea, après un séjour de dix-huit mois, de quitter Rome et de s'en retourner en France. Ils prirent leur chemin par la Suisse et par l'Allemagne, afin qu'il ne leur restât rien de beau ni de rare à voir. Ils trouvèrent leur mère veuve et chargée de quantité d'affaires que leur père leur avait laissées. Eustache s'y appliqua, et avec les soins de sa mère il en termina plusieurs et en débrouilla quantité d'autres. Après cela il se disposa, par des prières extraordinaires, au choix d'une condition dans laquelle

1. Les Jésuites, dit Batterel, *ib.*, p. 133.

il pût servir Dieu pendant toute sa vie. Il n'omit rien de ce qui se pratique dans une occasion si importante, et, conférant avec son frère des sentiments que la grâce lui donnait, ils se trouvèrent tous deux appelés à l'état ecclésiastique dans la Congrégation de l'Oratoire. Ils découvrirent leur résolution à leur mère, qui, bien loin de s'y opposer, comme il semblait que les inclinations de la nature et ses propres intérêts devaient l'y porter, leur déclara, au contraire, qu'elle voulait les accompagner et être elle-même le ministre de son propre sacrifice. Afin de pouvoir mieux se consacrer à Dieu avec eux, elle termina, avant que de partir, toutes ses affaires, et accorda quelques procès, même avec beaucoup de perte de son côté. Elle vint à Paris, où elle les présenta au P. de Bérulle. Ce grand homme, qui avait déjà appris les premières nouvelles de leur vocation dans un voyage qui l'avait obligé de passer à Tours, lui témoigna que depuis que Notre-Seigneur les lui avait fait connaître il avait toujours eu pour eux de véritables sentiments d'affection, mais que le présent qu'elle en faisait à Dieu augmentait de beaucoup la bonne opinion qu'il en avait conçue. Ce fut une merveille comme elle put se séparer d'eux, les donner et les laisser à l'Oratoire sans jamais verser une larme ; mais sa constance fut bien ébranlée lorsqu'elle les vit quelques jours après entrer au chœur avec les autres. Le changement d'habit et la modestie avec laquelle ils parurent la touchèrent si vivement, que son pauvre cœur, vaincu des tendresses de cette affection maternelle qu'elle avait pour eux, ne put plus s'empêcher de fondre en larmes. Elle voulut cacher ses pleurs, mais quelques dames de condition qui s'en aperçurent, s'étant approchées d'elle pour en savoir le sujet, elle leur dit que n'ayant que deux

fils, Dieu venait de les lui ôter pour les consacrer à son service, et que les voyant dans ce chœur, sa consolation était si grande qu'elle ne pouvait refuser ce peu de larmes au bonheur et à l'excès de la joie qu'elle en recevait.

Quand ces deux frères entrèrent à l'Oratoire [1], l'aîné était âgé de vingt-cinq ans et le plus jeune n'en avait que vingt-deux. La vertu d'Eustache éclata bientôt en ce nouveau genre de vie ; on découvrit dès lors les desseins de Dieu sur lui et la piété qu'il fit paraître dans ces commencements fut un présage assuré du progrès qu'il devrait faire avec le temps. Après quelques années de retraite et d'exercice dans la pratique des plus solides vertus chrétiennes, le P. de Bérulle, son directeur et son père, voulut qu'il s'engageât dans le sacerdoce, afin que cet ordre qui le consacrait à Dieu le rendît plus utile à l'Église ; il obéit avec soumission et, sa charité l'emportant sur son humilité, il reçut ce divin caractère qui rend les prêtres absolus dans l'état de leur Souverain et qui leur donne le pouvoir de consacrer son corps, de conférer la grâce et d'absoudre des péchés. Qui pourrait pénétrer le cœur de ce nouveau prêtre verrait les saintes dispositions avec lesquelles il reçut les ordres sacrés, et les saints effets qu'ils produisaient dans son âme. Mais c'est un divin sanctuaire réservé à Jésus-Christ. Je me contenterai seulement de dire qu'au bout de quelque temps il se trouva dans une telle ferveur qu'il ne souhaitait rien tant que d'être martyr ; il eut envie, aussi bien que son frère, d'aller prêcher l'Évangile aux infidèles pour essayer de recevoir, parmi les travaux de leur conversion, la couronne

1. Le 10 juin 1648.

du saint martyre. Mais Notre-Seigneur permit qu'il en fût détourné pour le réserver à une autre sorte de martyre plus long; il lui fit consommer son sacrifice dans les douleurs violentes d'une maladie de six mois avec une fidélité et une patience angéliques.

Il était supérieur de la maison de Troyes [1], lorsque le P. de Bérulle jeta les yeux sur lui pour l'envoyer en Espagne, et lui donner la conduite d'un hôpital pour les Français à Madrid fondé par la piété et la libéralité de l'abbé de Savreux [2]. Il n'y fut pas longtemps sans faire connaître son mérite. M. Du Fargis, qui y était pour lors ambassadeur pour le Roi, l'honora de son estime et de son amitié. Mais en y allant il passa par Tours pour voir sa bonne mère, qui l'arrêta auprès d'elle pendant quelques jours. Cette pieuse dame, croyant, comme c'est l'ordinaire des mères, qu'elle ne le verrait plus, et se trouvant embarrassée dans une affaire d'environ cinq mille livres, résolut de la terminer par arbitre avant son départ. Elle en parla à celui qui était sa partie pour savoir s'il agréerait cette voie; il l'accepta volontiers, et lui déclara qu'il

1. Batterel place entre la supériorité de Troyes et le départ du P. Eustache pour l'Espagne un séjour à Dijon, puis à Langres, et enfin à Mâcon.

2. Henri de Savreux, né à Villers en Picardie, moine de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons, devint, après beaucoup d'aventures, commandant de la place de Pierrefitte; puis, passant au service de Philippe III d'Espagne, il parvint à faire une grande fortune et fut enfin nommé aumônier de la maison royale. Il employa ses biens à la fondation d'un hôpital destiné aux Français pauvres de Madrid. Et par acte du 20 juillet 1623, il laissait au supérieur de l'Oratoire le droit de présenter trois candidats, parmi lesquels alternativement les rois de France et d'Espagne choisiraient le chapelain administrateur de l'hôpital. (Voir *Documents relatifs à l'hôpital Saint-Louis des Français*, Madrid, 1849, in-4°. — *Hist. de Saint-Louis des Français à Madrid*, par l'abbé Humphry, Bordeaux, 1854, in-8.) Voir aussi Arch. nat. S. 6787.

ne voulait point d'autre arbitre que le P. Eustache, promettant de signer tout ce qu'il en déciderait.

Cette sage veuve, fort étonnée de cette résolution, le voulut prier de jeter les yeux sur quelque autre. Mais, voyant qu'elle ne pouvait rien avancer, elle fut contrainte de remettre toutes les pièces qui concernaient cette affaire entre les mains de son fils. Ce nouveau juge vit avec soin et application tous les papiers qu'on lui donna, et, dans la crainte qu'il eut que le grand besoin que sa mère avait alors de cette somme ne le fît pencher du côté de ses intérêts, il recommanda fort cette affaire à Dieu. Quelques jours étant écoulés, il dit la sainte Messe pour demander de nouveau les lumières à Notre-Seigneur. Enfin l'heure, étant venue qu'il devait juger le différend de ses parties et les mettre hors de procès, sa mère, qui ne se promettait pas moins que le gain de sa cause, ne fut jamais dans un plus grand étonnement que lorsqu'elle se vit condamnée par la bouche de son propre fils. Cette perte la toucha si sensiblement qu'elle ne put s'empêcher de lui témoigner qu'il l'avait fâchée extrêmement. Le P. Eustache, se dépouillant alors de la qualité de juge pour prendre celle de suppliant, lui dit avec beaucoup de respect et de douceur les raisons qui l'avaient porté à lui faire perdre ces cinq mille livres. Elle s'y rendit du commencement le mieux qu'elle put; mais, quelques personnes d'esprit et même de conscience l'ayant depuis assurée qu'elle avait bon droit, et qu'elle aurait gagné sa cause, si elle eût poursuivi sa partie en justice, le sentiment de la première douleur se renouvela si fort qu'elle ne put s'empêcher de lui en faire encore ses plaintes, et de lui dire qu'elle n'eût jamais cru que son fils eût dû lui faire ce tort. Le P. Eustache supporta avec beau-

coup de patience l'aigreur de ce mécontentement, et, ayant pour la seconde fois adouci sa mère, il assura une personne de grande vertu qui voulut lui en parler qu'il n'avait point eu d'autre vue en toute cette affaire que celle de la justice; qu'à la vérité, selon le monde, il aurait dû prendre le parti de sa mère, mais qu'il avait trouvé dans l'autre plus d'équité; il ajouta même que, quand il eût su qu'après la perte de cette somme sa mère eût dû demander l'aumône, il n'eût fait que ce qu'il avait cru être obligé devant Dieu.

Cet affaire étant ainsi terminée, il continua son chemin pour se rendre à Madrid, selon l'ordre qu'il en avait reçu. Tout le temps qu'il y demeura, il fut estimé non seulement des Français qui se trouvèrent à la cour d'Espagne, mais même des principaux du pays et surtout des Inquisiteurs. Ces messieurs en firent si grand état, que, quoiqu'il fût étranger, ils l'appelèrent avec honneur à l'examen de quelques-unes de leurs béates. Il eut soin d'en voir une qui eût peut-être trompé un homme moins adroit que lui; mais, sachant que pour découvrir bientôt le fort ou le faible de ces âmes il faut aller droit au fond de leur cœur pour tâcher d'y voir par quel principe elles agissent, il l'examina si adroitement que, ne trouvant en elle qu'un principe de vanité, il apprit par expérience qu'une femme qui a l'ambition d'être regardée comme une sainte est possédée d'un dangereux démon, et que ce qu'on prend pour des ravissements et autres semblables merveilles n'est bien souvent qu'une fourberie que la crédulité du peuple admire. Cette misérable, éblouie de l'éclat des honneurs et de l'estime que tout le monde faisait de celle qui était en réputation de béate, se mit dans l'esprit que, si elle pouvait

être de ce nombre, sa vertu serait l'entretien et l'admiration de toute l'Espagne. Dans cette extravagante pensée, le démon, qui n'ignore point toutes les ruses dont il faut se servir pour achever de perdre des esprits capables de ces faiblesses, lui représenta qu'elle serait élevée à une éminence d'oraison qui surpasserait bientôt celle de toutes ses sœurs (car, ce qui est encore plus déplorable, elle était religieuse), qu'elle embrasserait un dessein qui la ferait entrer dans ces unions et ces communications intérieures qu'on lisait dans la vie des plus grandes saintes; qu'elle aurait des ravissements comme elles, que tous les grands d'Espagne viendraient implorer l'assistance de ses prières; qu'on la montrerait au peuple comme une relique précieuse; qu'on lui couperait sa robe, qu'on apporterait de tous côtés des chapelets pour les lui faire toucher; enfin, il flatta la vanité de son esprit des plus belles espérances. Tantôt il la faisait paraître comme ravie en extase dans ses oraisons, et tantôt, pour mieux couvrir son jeu, il la roulait du haut d'une montée en bas, la mettait tout en sang et la laissait toute brisée comme morte. Elle demeurait en cet état jusqu'à ce qu'elle eût demandé qu'on la portât au chœur devant le Saint-Sacrement : car alors seulement le démon la guérissait en un instant, mais si bien qu'elle se levait aussi saine et aussi forte que nulle autre religieuse. Il était difficile d'attribuer le prodige d'une santé si soudaine à une autre cause qu'à un miracle du Saint-Sacrement. Mais il est bien malaisé de paraître toujours ce qu'on n'est pas; après qu'elle eut abusé quelque temps le peuple, Dieu permit que la malice d'une si folle vanité fût découverte par le P. Eustache Gault et que, ce nouvel inquisiteur ayant réussi à lui faire avouer sa faute, il la

portât à la pénitence qui fut suivie d'une parfaite conversion. Il eut charge d'en voir une autre qui était séculière, qu'on disait porter les stigmates et qui était dans une haute estime de sainteté ; mais on ne sait pas quel en fut le succès.

Il assista dans ce temps à un sermon d'un religieux qui, au lieu de prêcher les vérités sacrées de l'Évangile, étala toutes les folles idées de son ambition à ses auditeurs. Il était d'un ordre célèbre dans l'Église ; mais, comme les hommes se flattent facilement de l'espérance des plus grands desseins, se voyant un jour écouté du roi catholique et de toute sa cour, et ne considérant pas que les ambassadeurs des princes étrangers l'écoutaient aussi, il dit premièrement merveille de la couronne d'Espagne ; il s'étendit après sur les forces qu'elle avait tant sur mer que sur terre, et enfin, s'adressant au roi avec une hardiesse incroyable, il dit que tout son ordre était dans le désir de porter plus loin les bornes de ses États, que, dans la passion qu'il avait d'acquérir de nouveaux empires, il s'estimerait heureux de lui pouvoir assujettir tous les autres royaumes ; qu'il en méditait le dessein. Il dit quantité de semblables rêveries qui causèrent autant d'indignation dans l'esprit des ambassadeurs étrangers contre lui et contre son ordre que de satisfaction à toute la cour d'Espagne, qui fut ravie de se voir flattée d'une louange et d'un dessein si conformes pour lors à son ambition.

L'ambassadeur de France, plus qu'aucun autre, en fut vivement piqué et, se croyant en devoir d'en avertir incessamment le Roi son maître, était sur le point d'en écrire d'une manière qui ne pouvait qu'exciter une tempête furieuse contre cet ordre, qui peu de temps auparavant avait été mis à deux doigts

de sa perte par une autre affaire malheureuse. Mais notre charitable prêtre, en étant averti, alla trouver M. l'ambassadeur, et lui fit voir par tant de raisons qu'il fallait mépriser toutes ces extravagances, qu'il lui fit changer de dessein et l'empêcha d'écrire d'une manière qui pût faire aucun tort à cet ordre.

On le retira de Madrid pour lui donner la conduite de la maison de Tours, et, quoiqu'il eût tous les sujets du monde d'être content en Espagne de l'estime qu'on lui témoignait, cependant il reçut une joie très-grande de retourner en France, dans l'espérance de s'approcher du P. de Bérulle pour profiter de sa lumière et de sa direction. Mais sa joie ne fut pas de longue durée; car à peine fut-il arrivé à Tours, qu'il reçut la nouvelle de sa mort. Cette perte réveilla en lui une tentation dont il était attaqué depuis quelque temps touchant sa supériorité. Il portait avec tant de peine le poids de cette charge, qui l'obligeait à des soins incompatibles avec ses études, qu'il résolut d'aller à Paris à dessein de la quitter et de la faire donner à quelque autre. Il partit de Tours dans cette résolution pour venir à la première assemblée, assez occupé tout le long du chemin de se persuader qu'il avait raison de poursuivre cette décharge. Mais étant arrivé à Paris, et voyant qu'il ne pouvait nullement se convaincre qu'il lui fût permis de faire cette demande, lorsqu'il approcha du tombeau du P. de Bérulle, il eut une telle honte de s'être laissé aller de la sorte à cette tentation que, sans parler à personne de son dessein, il se condamna à retourner en sa maison, résolu de continuer dans le soin de sa charge et de se garder bien une autre fois d'écouter aucuns prétextes ni raisons contraires à l'obéissance. Après son retour, il s'employa souvent à prêcher; ce qu'il aimait

davantage dans cet exercice était de s'y occuper avec une grande indifférence soit à l'égard des lieux où il était appelé, soit à l'égard des personnes qui pouvaient lui être préférées. Car un prédicateur s'étant plaint de ce qu'après avoir été prié pour un sermon on l'avait contremandé, il témoigna qu'il n'approuvait pas le ressentiment qu'il en avait fait paraître, disant qu'il ne se fâcherait jamais quand on l'aurait prié qu'on le dépriât et qu'on lui fît pratiquer l'humilité avant que de l'enseigner aux autres.

M. de Sourdis[1], pour lors archevêque de Bordeaux, à qui les soins de l'État ne faisaient pas oublier ceux de l'Église, étant informé de ses mérites, le demanda au R. P. de Condren, nouveau Général de l'Oratoire, pour l'envoyer dans son diocèse prendre soin d'un séminaire qu'il y voulait établir[2]; il y ravit tous les hommes doctes par ses conversations, et, mêlant agréablement les lettres humaines avec les divines, il acquit la réputation d'être un des plus savants prédicateurs et des plus doctes historiens de son siècle.

Mais le travail de ses prédications et l'air de la ville, qu'on remarque être fort contraire à ceux de Tours, lui gâta tellement les poumons, qu'il en fut malade à la mort. Se voyant dans ce danger, il s'y prépara le mieux qu'il put, et désirant passionnément d'y être assisté par son frère, il lui manda, par une lettre qu'il lui fit écrire, qu'il l'attendait avec impatience pour

1. Le célèbre Cardinal de Sourdis (1575-1628). C'est à la suite d'un carême prêché à Bordeaux par le P. Eustache Gault que le C. de Sourdis demanda à le garder dans son diocèse.

2. Sur le séjour à Bordeaux des deux PP. Gault, voir dans l'*Aquitaine*, nos des 30 mars et 6 avril 1878, les intéressants articles de M. de Lantenay sur l'*Oratoire de France* et *le collège de Guyenne*.

mourir entre ses bras. Le P. Jean-Baptiste Gault[1] s'y rendit avec toute la diligence possible; il trouva à son arrivée que les saintes huiles étaient déjà sur la table pour lui donner l'Extrême-Onction.

Ce pauvre malade fut si consolé de le voir, que sa joie adoucit son mal et lui donna du relâche. Il témoigna incontinent qu'il désirait qu'on différât quelque peu à lui donner les onctions, pour se confesser de nouveau à son frère. Car depuis qu'ils furent prêtres ils eurent cette ouverture de conscience réciproque. S'étant confessé et n'attendant plus que la mort, il ne se peut dire avec quelle ferveur ils s'encouragèrent l'un l'autre. Le P. Jean-Baptiste portait envie à son aîné de le voir déjà un pied dans le ciel, et le P. Eustache lui promettait que, si Dieu daignait lui faire miséricorde, comme il l'attendait de sa bonté, il ne tarderait pas à le venir quérir. Mais Notre-Seigneur, qui le réservait à de plus grandes souffrances dans une maladie plus longue et plus violente, lui donna la santé, lui faisant reprendre peu à peu ses premières forces.

La faiblesse dans laquelle cette rude indisposition l'avait laissé fut si grande que, les médecins ayant jugé que son air natal lui serait plus utile que tous les remèdes, il fut contraint, ne pouvant souffrir ni litière, ni cheval, de se faire porter dans une chaise jusqu'à Tours. Cependant M. l'archevêque de Bordeaux, qui appréhendait fort que cette inflammation de poumon dont il était travaillé ne lui ravît dans peu de temps ce grand homme, qu'il chérissait et qu'il estimait également pour sa candeur, pour son intégrité et pour sa grande suffisance, voulant réparer

1. Le P. J.-B. était alors supérieur de Tours.

la perte dont cette maladie le menaçait, jeta les yeux sur le P. Jean-Baptiste Gault pour être aidé de lui dans les soins du gouvernement de son diocèse, et le pria d'y prendre la part qu'il avait donnée à son frère.

Le P. Eustache ne fut pas plus tôt rétabli qu'il se mit en chemin pour retourner joindre son frère. Ils résolurent pour lors, plus que jamais, de n'épargner ni leurs biens, ni leur santé ni leur vie, quand il s'agirait du service de Jésus-Christ. M. l'archevêque de Bordeaux, qu'ils voyaient souvent, reconnaissant la grandeur de leur zèle et n'espérant pas de trouver deux hommes plus désintéressés, ni même plus capables pour instruire ses ecclésiastiques, et leur donner des idées et des impressions dignes de l'éminence de leur état, fonda un séminaire dont il voulut que le P. Eustache eût la principale conduite. Pendant le séjour qu'ils firent ensemble à Bordeaux, ils employèrent à l'étude des conciles et de l'histoire ecclésiastique tout le temps qui leur pouvait rester après avoir vaqué aux fonctions de leur charge. Pour les savoir plus parfaitement, ils ne se contentèrent pas d'en faire une simple lecture. Ils les lisaient premièrement en leur particulier; puis, quand ils étaient à table, ils se faisaient lire ce qu'ils avaient déjà étudié le matin, et enfin ils répétaient le tout dans leur conversation, durant laquelle il ne leur était pas permis, selon la loi qu'ils s'étaient eux-mêmes imposée, de s'entretenir d'autres matières. Ils s'étaient rendu cette science si familière qu'on ne parvenait pas à les surprendre, même en les interrogeant le livre des Conciles à la main. La vaste étendue d'un connaissance si utile et si agréable leur fournissait mille belles choses dans leurs entretiens ordinaires qui leur acquirent une grande réputation de doctrine, comme l'intégrité de

leur vie leur avait déjà donné une haute estime de piété.

Après avoir passé cinq ou six ans de la sorte, M. Henry Descoubleau de Sourdis[1], archevêque de Bordeaux, parla du P. Eustache Gault à M. le Cardinal de Richelieu, avec de si grands éloges que ce grand Cardinal, qui, entre les grands services qu'il a rendus à la France, a procuré à plusieurs diocèses des évêques d'une vertu et d'une doctrine égales à celles des premiers Pères de l'Église, l'ayant hautement loué au Roi, Sa Majesté fit expédier en sa faveur le brevet de l'évêché de Marseille, qui était vacant par la mort de M. de Loménie[2].

M. de Bordeaux reçut en même temps une lettre de Son Éminence par laquelle elle lui donnait avis de la nomination de ce Père, et le priait, sachant combien cet homme incomparable était exempt de toute ambition, d'user de tout le pouvoir qu'il avait sur lui pour le forcer à cette dignité, en cas qu'il refusât de l'accepter. En effet, le P. Gault y apporta une grande résistance, et il n'aurait jamais consenti à l'accepter, si le P. Jean-Baptiste, son frère, qui espérait par ce moyen travailler plus facilement et plus puissamment selon les desseins de son zèle, ne l'y eût fait résoudre. C'est ce qu'il témoigna à une personne de grande vertu, étant allé à Paris pour remercier le Roi du brevet dont il l'avait honoré. De Paris il se retira à Tours, d'où, après quelque séjour, il retourna à Bordeaux pour satisfaire aux désirs de M. l'archevêque, qui l'avait prié de faire la visite de son diocèse en attendant l'expédition de ses bulles. Il eût pu trouver

1. Henri d'Escoubleau de Sourdis avait succédé à son frère le cardinal sur le siège de Bordeaux.

2. François de Loménie fut évêque de Marseille de 1624 à 1639.

des excuses assez raisonnables pour se dispenser de ce travail, et sans doute que M. de Bordeaux les aurait reçues ; mais, ne sachant pas s'il se fût bien justifié envers celui qui lui avait donné cette pensée, la crainte de manquer au dessein de Dieu le rendit fort obéissant à celui des hommes.

Il ne fut pas plus tôt de retour à Bordeaux qu'il voulut, avant de commencer la visite du diocèse, aller voir son frère qui était alors avec Mgr Henri Listolfi Maroni, évêque de Bazas [1], qui l'avait prié de prêcher dans sa cathédrale, et d'instruire les ordinands qu'il tenait en retraite durant quinze jours pour les mieux préparer aux ordres. Le désir qu'il eut de le soulager dans ce travail, et la trop grande application qu'il donna à l'étude pour composer un discours important à l'État et à la Religion que le Cardinal de Richelieu l'avait prié de faire pour s'en servir dans un grand dessein qu'il avait, le firent retomber malade du même mal qu'il avait eu cinq ans auparavant à Bordeaux. Cette maladie fut une vraie école de patience ; il est vrai que durant les quatre premiers mois, le mal n'était pas si fort qu'il ne le pût soutenir, ni si faible qu'il dût le mépriser. Mais ne l'observant pas assez, et se fatiguant trop pour le discours que j'ai dit, il en fut si rudement travaillé qu'il en mourut au bout de six mois, ayant demeuré malade environ cinq mois à Bordeaux. Les médecins furent d'avis qu'il retournât à Bazas pour y changer d'air. M. l'évêque le reçut et le défraya jusqu'à la mort avec autant de charité qu'il en eût pu rendre, non pas simplement à un bon ami, mais à un propre père, durant

1. Cet évêché supprimé faisait partie de la province d'Auch. Listolfi Maroni en fut évêque de 1634 à 1645.

les cinq ou six semaines qu'il y fut malade. Il souffrit des maux incroyables. Au moindre effort qu'il faisait pour se tourner d'un côté sur l'autre, le cœur lui manquait, il demeurait tout pâmé, et il ne lui fallait pas moins d'une demi-heure pour reprendre haleine et se remettre. Sa toux était si violente que, quand il toussait, on l'entendait à plus de cent pas du logis; elle finit par une enflure générale de tout son corps; outre les ouvertures qu'on jugea à propos de lui faire à la tête pour y remédier, on lui appliqua encore des vésicatoires sur les épaules, sur les cuisses et sur les jambes. Il en ressentit des douleurs si insupportables, que ne pouvant plus les souffrir dans l'extrême faiblesse où il était sans s'évanouir, il se pâmait de temps en temps en embrassant un crucifix qu'il tenait à la main.

La vue de ce saint objet le soulageait beaucoup dans l'excès de ses souffrances, la nuit principalement que son mal augmentait, adorant les langueurs de son Maître sur la croix; il le regardait en cet état comme celui qui seul mérite être appelé l'*homme de douleurs*[1]. Il ne pouvait se lasser de l'embrasser, de le baiser, et de lui demander, la larme à l'œil, pardon de ses offenses en se frappant la poitrine. C'est ainsi qu'il puisait dans les plaies sacrées de Jésus-Christ crucifié la constance et la force qu'il témoignait en son mal. Le P. Jean-Baptiste, qui lui disait tous les jours la Messe dans sa chambre, le confessait et le communiait aussi tous les jours, afin de le sanctifier davantage par la nourriture de cette viande céleste. Il ne le quitta jamais jusqu'à la mort, à laquelle il l'aidait à se préparer par les plus saintes dispositions

1. Isaïe, LIII, 3.

que la piété pût lui suggérer. Deux jours avant qu'il mourût, lui ayant demandé s'il n'appréhendait pas la mort : « Non, dit-il, je ne l'appréhende point, et « c'est en quoi je ne puis assez admirer ni estimer la « sainteté de la religion chrétienne, qui nous donne « la force de mépriser la mort, qui est la chose du « monde la plus terrible : car quelle consolation à « un chrétien d'espérer, en mourant, de jouir de son « Dieu ! Mon frère, *liberet te Deus cito ab hoc sæculo « nequam*[1] ; oui, je le prie qu'il nous délivre bientôt « de ce siècle pervers ; que faisons-nous ici davan- « tage? » Puis s'arrêtant un peu et demeurant quelque espace de temps les yeux collés sur son crucifix, il ajouta : « Mon frère, vous ne tarderez pas à me suivre, « vous serez évêque après moi ; je ne serai pas sacré « en ce monde, mais j'espère et j'ai bien l'envie de « l'être en paradis. »

Pour s'y mieux préparer, il pria M. de Bazas, qui avait la bonté et la patience d'être presque toujours auprès de lui, d'agréer qu'il mourût entre ses bras, et qu'il reçût de lui tous les sacrements, afin de protester en mourant entre les mains de ce charitable prélat, qui était alors son pasteur, qu'il mourait en l'unité de l'Église. Après sa confession, il reçut le saint Viatique et l'Extrême-Onction dans sa chaise, de laquelle il y avait dix-sept jours qu'il ne s'était point levé, et où on avait été contraint de le mettre pour tâcher de le faire dormir assis, ne pouvant plus souffrir le lit ; quand il se vit fortifié de ces divins sacrements, jugeant bien que l'extrémité de son mal ne lui laissait plus que quelques minutes de vie, il désira qu'on le mît à terre pour y attendre comme cri-

1. St-Paul aux Gal. I, 4.

minel l'arrêt de sa mort et la sentence de son jugement. On l'ôta de cette chaise sur les dix heures du matin, et il mourut sur les trois heures du soir, c'est-à-dire à la même heure que Notre-Seigneur. Le cœur lui ayant manqué dans ce changement par une si longue et si violente pâmoison qu'on le croyait mort tout à fait, on lui donna du vinaigre ; mais ce n'était pas ce qu'il désirait : dès que ses esprits commencèrent à se réveiller, il regarda incontinent son valet et lui serra la main, croyant qu'il connaîtrait bien par le signe ce qu'il lui demandait ; ce bon garçon, qui était encore tout effrayé de l'accident qui venait d'arriver à son maître, ne put jamais comprendre ce qu'il voulait dire, et ce pauvre malade, voyant que tous les signes ne servaient de rien, fut contraint de faire un effort et de s'écrier en le regardant : « *Mon crucifix.* » On courut vite à l'autel qu'on avait dressé dans sa chambre pour prendre celui qui y était; et l'ayant pris avec ferveur : « Voici, » dit-il d'une voix déjà mourante, regardant son frère qui le tenait entre ses bras, « voici ce qu'il « faut me donner pour me fortifier dans mes faiblesses ; « le voici. » Puis le baisant amoureusement, il lui dit : « Seigneur, vous êtes ma force, mon refuge, mon « appui et mon libérateur, hâtez votre secours, hâtez-« le, mon Seigneur. » Le P. Jean-Baptiste, qui faisait de très grands efforts pour s'empêcher de pleurer, parmi plusieurs actes de foi, d'espérance et d'amour qu'il lui fit faire, tâcha de l'animer avec toute la constance qu'il put en ce dernier combat. Mais quelque soin qu'il prît de ne rien faire paraître de sa douleur, il ne put jamais si bien la cacher, que le P. Eustache, s'en étant aperçu, ne lui dît : « Mon frère, ne vous « affligez point, vous ne tarderez point après moi.

« Nous nous verrons ensemble dans peu de temps « devant Dieu. » Ces paroles qui le touchèrent encore plus sensiblement furent suivies de quelques élévations d'esprit qu'il fit à Notre-Seigneur, après lesquelles, ses yeux tournés vers le ciel se fermant pour jamais à toutes les choses de la terre, il mourut saintement dans la maison épiscopale de Bazas, le 13 mars, sur les trois heures après midi de l'année 1639.

M. de Bazas, qui avait daigné l'assister avec tant de soin et de charité dans sa maladie, voulut donner à sa mémoire les dernières preuves de son affection. Il le fit exposer durant deux jours dans salle de son évêché avec le camail, le rochet et la croix pectorale qu'il lui donna, à cause qu'il avait été préconisé à Rome, et que ses bulles avaient été expédiées.

Le P. E. Gault était un homme des plus judicieux de son temps, compatissant aux infirmités d'autrui, et ingénieux à trouver des raisons pour les excuser. Son humeur et sa conversation avaient des charmes qui le faisaient chérir et admirer de tout le monde, la bonté de son naturel ne lui permettant pas de rien refuser à personne, donnant volontiers tout ce qu'on pouvait désirer de lui, sans attendre même qu'on l'en priât. On a remarqué en lui des tendresses toutes particulières pour la misère des pauvres, envers lesquels il a toujours été très libéral. Il méprisait ses propres intérêts, se contentant d'être sensible à ceux de ses amis, et surtout à ceux de son frère, qu'il aimait uniquement: ce qui a beaucoup contribué à ce grand repos d'esprit dans lequel il a toujours vécu. Son application continuelle à l'étude lui avait acquis une parfaite intelligence de la doctrine des saints Pères, et une connaissance très exacte de toute l'histoire tant ecclésiastique que profane, qu'il débitait dans les occasions avec une

grâce toute particulière. Comme c'était l'une des sciences qu'il goûtait le plus, il ne manquait pas aussi d'invention pour en donner de l'affection à ses confrères. Il leur prêtait des tables chronologiques et, dès qu'ils s'y étaient rendus un peu savants, il leur en faisait dresser à eux-mêmes pour les soutenir, comme l'on voit que l'on soutient dans les écoles les problèmes de philosophie. Celui qui répondait était surtout obligé de remarquer dans ses réponses tout ce qui regardait ou la chronologie ou la géographie, qui sont les deux yeux de l'histoire sans lesquels il est impossible de rien discerner dans les ténèbres de tous les siècles; et s'il ne pouvait répondre, ce savant homme, qui présidait toujours à ces actes, prenait la parole pour lui et satisfaisait à la difficulté, mais avec tant de lumière et de présence d'esprit, qu'on eût dit qu'il ne s'était jamais appliqué qu'à l'étude de ces matières. Il aimait passionnément la géographie, à laquelle il s'était toujours attaché avec tant de soin et de curiosité, que son seul regret en mourant a été de ne s'être pas assez donné à la prédication, et d'avoir perdu tant de temps sur un point de terre. La délicatesse de son poumon ne lui a permis de prêcher que trois ou quatre carêmes, pendant lesquels, outre l'approbation universelle de ses auditeurs qui ne pouvaient assez admirer la force de son génie, il a mérité que l'un de nos prélats, le plus grand prédicateur de ce siècle, ait dit en sa faveur qu'il prêchait comme lui-même eût voulu être en état de le faire. Il a écrit[1]

1. Pour les ouvrages du P. Gault, comme pour tous ceux des autres Oratoriens dont le recueil du P. Cloyseault contient la vie, nous prenons la liberté de renvoyer nos lecteurs à la *Bibliographie oratorienne* que nous préparons et que nous avons commencé à publier en 1879.

une *Histoire de Suède*, un *Discours touchant le Rhin*, dans lequel, suivant le cours de ce fleuve, il remarque l'origine et les raretés de toutes les places et de toutes les villes qu'il arrose; un *Discours qui justifie les prétentions du Roi sur la Navarre*, et qui combat l'injuste usurpation qu'en a faite autrefois Sa Majesté Catholique; un autre excellent *Discours pour convier les souverains à peser combien importe à l'Église et à l'État que les lettres ne soient pas attachées à un seul ordre;* un *Traité des Conciles* et un *Abrégé de toute l'histoire du Vieux Testament*, qu'il a laissé imparfait.

Archives
M.M 634.
p. 331-350.

1642
26
1616

Extraits de la vie d'Eustache Gault.

Eustache Gault — né à Tours — fait d'excellentes études. est envoyé par son père à Lyon pour y entrer dans le Commerce — Il conçoit un si profond dégoût des affaires qu'il les quitte et se rend en Italie où il passe deux ans — De retour à Lyon, il y retrouve chez les Jésuites son jeune frère Jean-Baptiste, et reprend sous sa direction les études qu'il avait interrompues — Ils font ensemble leur rhétorique (à Lyon) — leur philosophie (à la Flèche) et décidés à se consacrer au service de Dieu, ils se rendent à Paris, du consentement de leur père, pour y étudier la théologie en Sorbonne — Ils y suivent les cours de M. M. Duval et Gamache — leur zèle pour l'étude — ils passaient q.q. fois les nuits. — Ils partent pour Rome, afin d'y achever leur théologie — arrivés à Marseille, ils ne trouvent aucun bâtiment prêt à partir pour l'Italie. — vont jusqu'à Cannes, n'y trouvent qu'une petite felouque, sur laquelle ils ne s'embarquent pas à cause du vent, — cette felouque est prise par les Turcs — Ils se rendent alors à Gênes — de là à Livourne, enfin à Rome. — après avoir passé 18 mois à Rome, ils retournent en France en passant par la Suisse et par l'Allemagne —

Ils partent pour Paris et vont se présenter au C. de Bérulle. (1615) Eustache avait 25 ans et J. Baptiste 22. —

Eustache tombe malade à Bordeaux en 1634 — et fait mander son frère J. Bapt. p.r mourir entre ses bras. — Il se confesse à lui — J. Bapt. le remplace pendant le temps de sa convalescence — Eustache retourne à Bordeaux — et prend la direction du séminaire fondé par le Cardinal Sourdis, Archev. de Bordeaux. —

« Pendant le séjour qu'ils firent ensemble à Bordeaux, ils « employèrent à l'étude des conciles et de l'histoire ecclésiastique.

Eustache Gault.

Quem designatum Episcopum cecinit, nuper defunctum luget Eustachium Gault, Oratorii presbyterum, poeta Carolus Faber, V. Fibracii et S. Sanjoriani. Fabrorum, consanguineus nepos, Congregationis Oratorii Presbyter. Kalend. April. 1640. in 4°

Marchetty. I 8048. – 8052.

V. add.

de Bérulle I. 7778 ~~R~~ 86.

„ tout le temps qui leur pouvait rester après avoir vaqué
„ aux fonctions de leur charge. Pour les Savoir plus parfaitement,
„ ils ne se contentaient pas d'en faire une simple lecture; ils les
„ lisaient premièrement en leur particulier, puis quand ils étaient
„ à table, ils se faisaient lire ce qu'ils avaient déjà étudié le
„ matin, et enfin ils répétaient le tout dans leur Conversation
„ durant laquelle il ne leur était pas permis selon la loi qu'ils
„ s'étaient eux-mêmes imposée de s'entretenir d'autres matières.
„ Ils s'étaient rendus cette Science si familière qu'étant interrogés
„ le livre à la main sur plusieurs endroits des Conciles, il était
„ impossible de les surprendre. »

Eustache est nommé à l'Evêché de Marseille en 1639 comme
successeur de M. de Lomenie. — Eustache refuse, son confrère
qui le décide à accepter.

J.B. se rend dans le diocèse de Sagas pour y prêcher dans
la Cathédrale, et y instruire les ordinands. Eustache se rend
auprès de lui pour l'aider ~~et travaille~~ à composer un discours
„ important à l'état et à la religion „ que le Cardinal de Richelieu
„ l'avait prié de faire pour un grand dessein qu'il avait,

Le travail le fit tomber malade de la maladie dont
il mourut au bout de six mois, après les plus cruelles
souffrances. — Pendant le temps, son frère lui disait la messe
tous les jours dans sa chambre et le communiait —

Jean-Baptiste ne quitta pas son frère jusqu'à la mort à
„ laquelle il l'aidait à se préparer par les plus saintes dispos-
„ itions que la piété lui put suggérer. Deux jours avant qu'il
„ mourut, lui ayant demandé s'il n'appréhendait pas la mort.
„ non, dit-il, je ne l'appréhende point, et c'est en quoi je ne
„ puis assez estimer ni admirer la Sainteté de la religion chrétienne

" qui nous donne la force de mépriser la mort, qui
" est la chose du monde la plus terrible ; car, quelle consolation
" à un chrétien d'espérer en mourant de jouir de son Dieu. Mon
" frère libera te Deus cito ab hoc saeculo nequam. Oui, je le prie qu'il
" nous délivre bientôt de ce siècle pervers que faisons-nous ici
" davantage ? puis s'arrêtant un peu et demeurant qqe espace
" de temps les yeux collés sur son crucifix, il ajouta " Mon frère,
" vous ne tarderez pas à me suivre, vous serez bientôt après
" moi, je ne serai pas sauvé en ce monde ; mais j'espère &
" j'ai bien envie de l'être en paradis.

Cinq heures avant sa mort, il voulut qu'on l'ôtât de
sa chaise et qu'on le mît à terre, afin que la sentence du
souverain juge le trouvât dans cette humble position.
Dans l'état de faiblesse où il était, ce changement le fit évanouir
et on lui donna du vinaigre ; " mais ce n'était pas ce qu'il
" désirait ; dès que les esprits commencèrent à le réveiller, il regarda
" incontinent son valet et lui serra un peu la main, croyant qu'il
" connaîtrait bien par le signe ce qu'il demandait ; le bon garçon
" qui était encore tout effrayé de l'accident qui venait d'arriver
" à son maître ne put jamais comprendre ce qu'il voulait
" dire, et ce pauvre malade voyant que tous ses signes ne
" servaient de rien, fut contraint de faire un effort et
" de s'écrier en le regardant : mon crucifix, mon crucifix —
" on courut vite à l'autel qu'on avait dressé dans la chambre
" pour prendre celui qui y était, et le grand homme l'ayant pris
" avec ferveur, baisa, dit-il, d'une voix déjà mourante, regardant
" son frère qui le tenait entre ses bras, voici le qu'il faut me donner
" pour me fortifier dans mes faiblesses ; le voici ; puis le
" baisant amoureusement il lui dit, Seigneur, vous êtes ma
" force, mon refuge, mon appui, et mon libérateur, hâtez votre

„ secours, hâtez-le, ~~mon~~ mon Seigneur le P. Jean-Baptiste qui faisait
„ de très-grands efforts pour s'empêcher de pleurer, parmi plusieurs
„ actes de foi, d'espérance et d'amour qu'il lui fit faire, tâcha
„ de l'animer avec toute la constance qu'il put en ce dernier
„ combat. Mais qq. soin qu'il prit de ne rien faire paraître de
„ sa douleur, il ne put jamais si bien la cacher, que le P. Eustache
„ s'en étant aperçu, ne lui dit: Mon frère, ne vous affligez point,
„ vous ne tarderez point après moi; nous nous verrons ensemble
„ dans peu de temps devant Dieu. Ces paroles, qui le touchèrent
„ encore plus sensiblement furent suivies de qq. élévations
„ d'esprit qu'il fit à N. S. après lesquelles, ses yeux tournés vers
„ le ciel, se fermant pour jamais à toutes les choses de la
„ terre, il mourut saintement dans la maison épiscopale de
„ Bazas le 13 mars sur les 3 h. après midi de l'année 1639."

Eustache Gault avait acquis une parfaite intelligence de la doctrine des Sts Pères et une connaissance très-exacte de toute l'histoire tant ecclésiastique que profane. Qu'il débitait dans l'occasion avec une grâce toute particulière. - Il aimait passionnément la Géographie. - Il n'a prêché que 3 ou 4 carêmes „ pendant lesquels outre l'approbation universelle de
„ ses auditeurs qui ne pouvaient assez admirer la force de son
„ génie, il a mérité que l'un de nos prélats, le plus grand
„ prédicateur de ce siècle ait dit en sa faveur qu'il prêchait
„ comme lui-même eût voulu être en état de le faire.

Ses ouvrages: histoire de la Suède. - Description du Rhin et des villes placées sur ses rives - Discours pour justifier les prétentions du Roi sur la Navarre - Discours pour convaincre les souverains à peser combien il importe à l'Eglise et à l'Etat que les lettres ne soient pas attachées à un seul ordre - Traité des Conciles - abrégé de l'histoire de l'ancien Testament.

Monsieur

J'ai reçu deux des vôtres qu'il vous a plu m'écrire et communication d'une troisième adressée à Monsieur le prieur de Beaugency, par laquelle j'ai connu les grandes ~~ameliorations~~ que vous avez à ce qui regarde les intérêts de conserver de mes affaires, de quoi je vous reste parfaitement obligé et vous promets ~~de conserver~~ les sentiments que mérite votre courtoisie, je me servirai de tous les bons avis que vous me donnez par celle que vous écriviez à Monsieur le prieur de Beaugency, et donne dès ce voyage mes ordres au Révérend Père qui est celui que le roi a établi pour son économe, il n'y a rien qui presse en cette affaire, si on le trouble dans ~~les affaires~~ fonctions de sa charge, il encourra toutes les peines et , est une chose inouïe, qu'on demande à le don de l'annate à un économe, il est ~~homme~~ du roi et non le mien, et quand bien il le faudrait avoir, l'économat le contient suffisamment, eu égard à la somme que je lui envoyes: quant à ce qui regarde à la signification faite au chapitre dudit économat, c'est chose dont je n'ai point ouï parler, et suis dans votre sentiment que c'est une chose bien superflue, mais faites s'il vous plaît qu'elle n'apporte aucun ombrage à ces messieurs, n'ayant aucun dessein de

leur donner du mécontentement, l'économat, comme vous remarquez très bien, ne regarde que le pur temporel duquel le chapitre ne se mêle point sede vacante, comme étant sous la main du roi, comme aussi l'économe ne s'ingère en rien autre chose, je finis en vous assurant du désir que j'ai que quelque bonne occasion se présentât en ce lieu pour reconnaître par quelques services vos bons offices et vous faire combien je suis

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

Eustache Gault.
nommé à l'évêché de Marseille.

à Paris ce 20 Juin 1639

à Monsieur de Gantès, chanoine de l'Eglise de Marseille.

Gault. (~~Jean-Baptiste~~ ~~Eustache~~ Eustache)

Discours de l'état et couronne de Suède. — au Mans, G. Olivier, 1633, in-8°. M 1691.

id. — Paris, Courbé, 1633, in-8°. M 1692.

id. — au Mans, a. Courbé, 1656, in-8°. M 1692 + 1.A.

Voir pour les biographies les Numéros

Ln[27] 8355 — 8362.

A Monsieur de Gantès

Chanoine de l'Eglise de Marseille.

Monsieur,

J'ai reçu deux des vôtres qu'il vous a plu m'écrire, et en communication d'une troisième adressée à Monsieur le prieur de Beaugency, par lesquelles j'ai connu les grandes inclinations que vous avez à ce qui regarde les intérêts de mes affaires, de quoi je vous reste parfaitement obligé et vous promets de conserver les sentiments que mérite votre courtoisie, je me servirai de tous les bons avis que vous me donnez par celle que vous écriviez à M. le prieur de Beaugency, et donne dès ce voyage mes ordres au Révérend Père qui est celui que le roi a établi pour son économe, s'il n'y a rien qui presse en cette affaire, si on le trouble dans les fonctions de sa charge, il m'en verra toutes les pièces, et est une chose qu'on demande à à un économe, il est du roi et non le mien, et quand bien il le faudrait avoir, l'économat le contient suffisamment, eu égard à la somme que je lui envoye: Quant à ce qui regarde à la signification faite au chapitre dudit économat, c'est chose dont je n'ai point ouï parler, et suis dans votre sentiment que c'est une chose bien superflue, mais faites s'il vous plaît qu'elle n'apporte aucun ombrage à ces messieurs, n'ayant aucun dessein de

leur donner du mécontentement, l'économat, comme vous remarquez très bien, ne regarde que le pur temporel duquel le chapitre ne se mêle point, vacante, comme étant sous la main du roi, comme aussi l'économe ne s'ingère en rien autre chose, je finis en vous assurant du désir que j'ai que quelque bonne occasion se présentât en ce lieu pour reconnaître par quelques services vos bons offices et vous faire savoir combien je suis.

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Eustache Gault.

nommé à l'évêché de Marseille.

A Paris ce 20 Juin 1637.

N° 4.

Lettre de Monseigneur Eustache de Gault nommé à l'éveché de Marseille, écrite à Monsieur François de Gantès procureur général

de Paris. le trois Juin, mil six cent trente neuf.

Monsieur.

J'ai reçu celle qu'il vous a plu m'écrire avec les sentiments que merite l'excez de votre courtoisie, sans approbation néanmoins des louanges qu'il vous plaît m'y donner que je ne pourrais accepter sans trahir ma conscience, je ne reste pas néanmoins de vous en être obligé. car c'est une honnête nécessité que vous m'imposez de correspondre à l'estime qu'on a de moi dans la province que je ne puis mieux apprendre que par votre plume, puisqu'elle est la publique dans tous ses interêts, il est certain que toutes choses m'obligent également à y (bien servir dieu et le roy et les circonstances qui

du choix que Notre Seigneur a fait de votre province pour y établir au commencement de son Eglise ses plus grands amis et principaux domestiques, et la première pensée qu'il me donne apprenant ma nomination et que je songeay comme un Saint Ignace à me disposer dignement

pour recevoir répandre de sa main libérale les qualités qué meritent cette succession apostolique, Quant à ce qué me mandé de monsieur votre oncle je voudrais être en état d'augmenter sa dignité, ayant vieilli dans l'approbation du publiq, il ne peut attendre de moi qu'une très agréable confirmation. La consideration aussi de vous appartenir ferait bien pencher la balance s'il y jugeait consultation. Monsieur le prieur de Beaujeu m'a bien obligé de vous avoir indiqué mes sentiments avant la reception de la votre, il me servira toujours de juge(?) Dans mon inclination à honorer et servir les gens de votre mérite, mais j'attends du bénéfice du temps les occasions pour me tirer de la nécessité de sa garantie et pour pouvoir vous témoigner par véritables effets que je suis

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Eustache Gault.

nommé par sa majesté à l'évêché de Marseille.

De Paris. trois Janvier mille six cent trente neuf.

Lettre de Monseigneur Eustache de Gault
nommé à l'évêché de Marseille, écrite à Monsieur
François de Gantès, procureur général.

Monsieur.

J'ai reçu celle qu'il vous a plu m'écrire avec les sentiments que
mérite l'excès de votre courtoisie, sans approbation néanmoins des louanges
qu'il vous plaît m'y donner que je ne pourrais accepter sans trahir ma
conscience, je ne reste pas néanmoins à vous en être obligé, car c'est une
honnête nécessité que vous m'imposez de correspondre à l'estime qu'on a de
moi dans la province que je ne puis mieux apprendre que par votre
plume, puisqu'elle est la publique dans tous les intérêts; il est certain
que toutes choses m'obligent également à y bien servir Dieu et le roi
et les circonstances qui
du choix que Votre Seigneur a fait de votre province pour y établir
au commencement de son Eglise ses plus grands amis et principaux
domestiques, et la première pensée qu'il me donna apprenant ma nomination
et que je conserve comme un saint aiguillon à me disposer dignement

pour recevoir de sa main liberale les qualités que méritent cette succession apostolique. Quant à ce que me mande Monsieur votre oncle, je voudrais être en état d'augmenter sa dignité, ayant vieilli dans l'approbation du public, il ne peut attendre de moi qu'une très agréable confirmation. La consideration aussi de vous appartenir ferait bien pencher la balance, s'il y jugeait consultation. Monsieur le prieur de Beaugency m'a bien obligé de vous avoir indiqué mes sentiments avant la réception de la vôtre, il me servira toujours de juge dans mon inclination à honorer et servir les gens de votre mérite, mais j'attends du bénéfice du temps les occasions pour me tirer de la nécessité de sa garantie et pour pouvoir vous témoigner par véritables effets que je suis.

Votre très humble et très obéissant serviteur

Eustache Gault.

nommé par sa majesté à l'évêché de Marseille.

A Paris, ce trois Janvier, 1639.

Gault Jean-Baptiste

voir carton 6